

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1491

12 juin 2015

SOMMAIRE

Arendt Services S.A.	71566	Roses et Fleures Holding SA	71554
Kwasa Quattro Frankfurt S.à r.l.	71568	Rothesay	71553
Le Studio de l'étudiant S.à r.l.	71568	Saipem Luxembourg S.A.	71563
L'Etiquette	71568	Salamanca Twelve S.à r.l.	71559
Nucleus Gestion S.à r.l.	71552	Schenkenberg S.A.	71564
Philubis S.A.	71565	Scintilla Re	71564
Procarlux S. à r.l.	71551	SEI - South European Investment S.A.	71564
Prodec Lux S.à r.l.	71551	Servais S.A.	71565
Prodec Lux S.à r.l.	71551	Sibad International S.A.	71565
Project Bird GP ULC SCS	71552	Silver Fox B 2014 S.à.r.l.	71560
Prologis European Logistics Partners S.à r.l.	71552	S-M-H S.à r.l.	71558
Propharma-Developpement S.à r.l.	71552	S-M-H S.à r.l.	71559
QubicaAMF Worldwide S.à r.l.	71552	S. Michele S.A.	71553
Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à.r.l.	71553	S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	71553
Raku-an S.à r.l.	71543	S.u.P. Capricorn SICAV-FIS	71554
Recticel Luxembourg	71544	S.u.P. Capricorn SICAV-FIS	71554
Recticel Luxembourg	71544	S.u.P. Leo SICAV-FIS	71555
Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l.	71544	S.u.P. Libra SICAV-FIS	71555
Recurrent Energy Lux Euro Holdings S.à r.l.	71544	S.u.P. Libra SICAV-FIS	71555
Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l.	71545	S.u.P. Premium I	71556
Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l.	71545	S.u.P. Premium II	71556
Red & Black Topco S.à.r.l.	71522	S.u.P. Premium II	71556
Remich Holding II S.à r.l.	71543	S.u.P. Premium III	71557
Repart International S.à r.l.	71545	S.u.P. Premium IV	71557
		S.u.P. Premium V	71557
		S.u.P. Premium V	71557
		Systematic Capital Investment Funds	71563

Red & Black Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.882.355,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.047.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of April,
before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Red & Black Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.047 and having a share capital of twenty-three million two hundred forty-one thousand forty-four euro (EUR 23,241,044.-) (the Company). The Company was incorporated on May 23, 2007 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, a notary residing then in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1608 dated 31 July 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 8 April 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Red & Black Holdco S.à r.l. (in liquidation), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.350 and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Shareholder 1),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

ZETA FINANCE S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19 Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.380 (the Shareholder 2),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in liquidation), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.356 and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Shareholder 3),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

PFC S.r.l., a joint stock company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Vicenza, Stradella dell'Isola, 1, registered with the companies' register of Vicenza with no. 03247130242 (the Shareholder 4),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Federico Saruggia, with professional address at Via San Paolo 10, I-20121 Milan, Italy (the Shareholder 5),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

Paul Armstrong, with professional address at 80 Pall Mall, SW1Y 5ES, London, United Kingdom (the Shareholder 6),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3, Shareholder 4, Shareholder 5 and Shareholder 6, hereafter together the Shareholders.

Said powers of attorney after being signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the represented Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the Shareholders will resolve on the following agenda:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty-one million three hundred fifty-eight thousand six hundred eighty-nine euro (EUR 21,358,689.-) in order to bring the capital from its present amount of twenty-three million two hundred forty-one thousand forty-four euro (EUR 23,241,044.-) represented by one million five hundred thirty thousand eight hundred ninety five (1,530,895) A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one hundred forty nine thousand one hundred twelve (149,112) B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, three hundred (300) D1a preferred shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D1a Shares), seven hundred (700) D1b preferred shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D1b Shares), one (1) D2 preferred share with a par value of one euro (EUR 1.-) (the Class D2 Share, and together with the Class D1a Shares and the Class D1b

Shares, the Class D Shares) and twenty-one million five hundred sixty thousand thirty-six (21,560,036) senior shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Senior Shares) to an amount of one million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty-five euro (EUR 1,882,355.-), by the redemption and cancellation by the Company of (i) three hundred (300) D1a preferred shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, seven hundred (700) D1b preferred shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and one (1) D2 preferred share with a par value of one euro (EUR 1.-) held by Red & Black Holdco S.à r.l. (in voluntary liquidation) (the Redeemed Class D Shares) and (ii) eleven million one hundred fifty-five thousand six hundred seventy-five (11,155,675) Senior Shares held by Red & Black Holdco S.à r.l. (in voluntary liquidation) (the Holdco Senior Shares), two million six hundred ninety-one thousand five hundred thirty-two (2,691,532) Senior Shares held by Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in voluntary liquidation) (the Holdco 2 Senior Shares), four million four hundred thirty-two thousand three hundred ten (4,432,310) Senior Shares held by Zeta Finance S.A. (the Zeta Senior Shares) and three million seventy-eight thousand one hundred seventy-one (3,078,171) Senior Shares held by PFC S.r.l. (the PFC Senior Shares, and together with the Holdco Senior Shares, the Holdco 2 Senior Shares and the Zeta Senior Shares, the Redeemed Senior Shares);

3. Approval of the payment to Red & Black Holdco S.à r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of one hundred forty-three million two hundred forty-three thousand one hundred nine euro and forty-two cents (EUR 143,243,109.42) in consideration for the redemption of the Redeemed Class D Shares mentioned above at a price calculated in accordance with the provisions of the current articles of association of the Company in relation to the Class D Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Redeemed Class D Shares mentioned under item 2 above;

4. Approval of the payment to Red & Black Holdco S.à r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of eleven million one hundred fifty-five thousand six hundred seventy-five euro (EUR 11,155,675) in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Holdco Senior Shares;

5. Approval of the payment to Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of two million six hundred ninety-one thousand five hundred thirty-two euro (EUR 2,691,532) in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco 2 Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Holdco 2 Senior Shares;

6. Approval of the payment to Zeta Finance S.A. of an amount of four million four hundred thirty-two thousand three hundred ten euro (EUR 4,432,310) in consideration for the redemption at nominal value of Zeta Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the Zeta Senior Shares;

7. Approval of the payment to PFC S.r.l. of an amount of three million seventy-eight thousand one hundred seventy-one euro (EUR 3,078,171) in consideration for the redemption at nominal value of the PFC Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash, and subsequent cancellation of the PFC Senior Shares;

8. Amendment to the articles of association of the Company to delete articles 15, 16.2 and 18 in the articles of association of the Company;

9. Subsequent renumbering of current articles 16 to 32 into articles 15 to 30 in the articles of association of the Company;

10. Subsequent amendment and restatement of the articles 1, 6 and newly numbered 15 of the articles of association of the Company as a consequence of the share capital decrease as set forth under item 2 above and the cancellation of all Class D Shares;

11. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and/or any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Redeemed Class D Shares and the Redeemed Senior Shares in the register of shareholders of the Company; and

12. Miscellaneous.

III. That after due deliberation the Shareholders resolve to take the following resolutions with unanimous consent:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the Shareholders hereby resolve to waive the convening notice requirement, considering themselves duly convened and fully informed of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-one million three hundred fifty-eight thousand six hundred eighty-nine euro (EUR 21,358,689.-) in order to bring the capital from its present amount of twenty three million two hundred forty-one thousand forty-four euro (EUR 23,241,044.-) represented by one million five hundred thirty thousand eight hundred ninety-five (1,530,895) A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one hundred forty nine thousand one hundred twelve (149,112) B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, three hundred (300) D1a preferred shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, seven hundred (700) D1b preferred shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one (1) D2 preferred share with a par value of one euro (EUR 1.-) and twenty-one million five hundred sixty thousand thirty-six (21,560,036) Senior Shares having a par value of

one euro (EUR 1.-) each to an amount of one million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty-five euro (EUR 1,882,355.-), by the redemption and cancellation by the Company of (i) the Redeemed Class D Shares and (ii) the Redeemed Senior Shares.

The Shareholders further acknowledge that the total number of the Redeemed Class D Shares and the Redeemed Senior Shares represents approximately ninety-one point ninety per cent (91.90%) of the total shares in issuance.

As a result of the above share capital decrease, the Shareholders acknowledge that the shares are now held as follows:

Name of shareholder	Number of shares	Share capital amount	% of share capital
Red & Black Holdco S.à r.l. (in liquidation)	1,233,677 A ordinary shares 105,692 Senior Shares	EUR 1,339,369	71.15%
ZETA FINANCE S.A.	87,998 B ordinary shares 41,993 Senior Shares	EUR 129,991	6.90009%
Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in liquidation)	297,216 A ordinary shares 25,500 Senior Shares	EUR 322,716	17.14%
PFC S.r.l.	61,114 B ordinary shares 29,163 Senior Shares	EUR 90,277	4.8%
Federico Saruggia	1 A ordinary share	EUR 1	0.00005%
Paul Armstrong	1 A ordinary share	EUR 1	0.00005%
Total	1,882,355	EUR 1,882,355	100%

Third resolution

The Shareholders resolve to cancel the Redeemed Class D Shares with immediate effect and to approve the payment to Red & Black Holdco S.à r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of one hundred forty-three million two hundred forty-three thousand one hundred nine euro and forty-two cents (EUR 143,243,109.42) in consideration for the redemption of the Redeemed Class D Shares mentioned above at a price calculated in accordance with the provisions of the current articles of association of the Company in relation to the Class D Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to Red & Black Holdco S.à r.l. (in voluntary liquidation).

The Shareholders further resolve that in order to pay the redemption price:

(i) an amount of one thousand one euro (EUR 1,001.-) shall be deducted from the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred forty-three million two hundred forty-two thousand one hundred eight euro and forty-two cents (EUR 143,242,108.42) shall be deducted from the profit from the period as per the interim accounts of the Company as at 10 April 2015 (the Interim Accounts).

A copy of the Interim Accounts, after signature *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to cancel the redeemed Holdco Senior Shares with immediate effect and to approve the payment to Red & Black Holdco S.à r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of eleven million one hundred fifty-five thousand six hundred seventy-five euro (EUR 11,155,675) in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to Red & Black Holdco S.à r.l. (in voluntary liquidation).

Fifth resolution

The Shareholders resolve to cancel the redeemed Holdco 2 Senior Shares with immediate effect and to approve the payment to Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in voluntary liquidation) of an amount of two million six hundred ninety-one thousand five hundred thirty-two euro (EUR 2,691,532) in consideration for the redemption at nominal value of the Holdco 2 Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in voluntary liquidation).

Sixth resolution

The Shareholders resolve to cancel the redeemed Zeta Senior Shares with immediate effect and to approve the payment to Zeta Finance S.A. of an amount of four million four hundred thirty-two thousand three hundred ten euro (EUR 4,432,310) in consideration for the redemption at nominal value of the Zeta Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to Zeta Finance S.A.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to cancel the redeemed the PFC Senior Shares with immediate effect and to approve the payment to PFC S.r.l. of an amount of three million seventy-eight thousand one hundred seventy-one euro (EUR 3,078,171)

in consideration for the redemption at nominal value of the PFC Senior Shares, it being understood that the redemption price shall be paid in cash to PFC S.r.l.

Eight resolution

The Shareholders resolve to delete articles 15, 16.2 and 18 of the articles of association of the Company as a consequence of the redemption of all Class D Shares.

Ninth resolution

As a result of the deletion of articles 15, 16.2 and 18 in the articles of association of the Company, the Shareholders resolve to renumber current articles 16 to 32 into articles 15 to 30 in the articles of association of the Company.

The Shareholders further resolve to make any amendments to the articles of association necessary to reflect this re-numbering.

Tenth resolution

As a result of the share capital decrease and the cancellation of all Class D Shares, the Shareholders resolve to amend articles 1, 6 and newly numbered 15 in the articles of association of the Company so that they shall henceforth read as follows:

“

Art. 1. For the purposes of these articles of association (the “Articles”) the following terms shall have the following meanings:

“A Shares”	means ordinary shares of class A in issue from time to time in the share capital of the Company;
“A Shareholder Affiliate”	means any Person who is designated as such for the purposes of these Articles by the A Shareholder Representative from time to time;
“A Shareholder Managers”	has the meaning given in Article 18;
“A Shareholders Proportionate Interest”	means the proportion which the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company to the A Shareholders in respect of the relevant Company Instruments they hold bears to the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to holders of all Company Instruments at the relevant time, as determined from time to time by the Board, acting reasonably;
“A Shareholder Representative”	means any person nominated by the holders of a majority of the A Shares, the identity of which shall be notified in writing to the other Shareholders and the Company from time to time;
“Acquisition Company”	means any subsidiary of the Company from time to time (excluding Red, Black or Red & Black Holding and their respective subsidiaries) which directly or indirectly holds an interest in Red and/or Black from time to time;
“Acquisition Company Instruments”	means shares or other equity securities in the capital of any Acquisition Company and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of any Acquisition Company and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by any Acquisition Company whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of any Acquisition Company and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds). For the avoidance of doubt, Acquisition Company Instruments shall not include any non-shareholder loans or other financial indebtedness provided by third parties to any Acquisition Company which is not convertible at any time into any kind of Acquisition Company Instrument;
“Affiliate”	means, with respect to A Shareholders, an A Shareholder Affiliate, and with respect to B Shareholders, a B Shareholder Affiliate;
“Affiliated Company”	shall mean with respect to a Person any other Person that having Control or being Controlled by such Person;
“B Shareholder Affiliate”	means any Person who is designated as such for the purposes of these Articles jointly in writing by the B Shareholder Representative and the A Shareholder Representative from time to time;
“B Shareholder Managers”	has the meaning given in Article 18;

“B Shareholders Proportionate Interest”	means the proportion which the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company to the B Shareholders in respect of the relevant Company Instruments they hold bears to the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to holders of all Company Instruments at the relevant time, as determined from time to time by the Board, acting reasonably;
“B Shareholder Representative”	means any person jointly in writing nominated by the holders of a majority of the B Shares and the A Shareholder Representative, the identity of which shall be notified in writing to the other Shareholders and the Company from time to time;
“B Shares”	means ordinary shares of class B in issue from time to time in the share capital of the Company;
“Black”	means Hugo Boss AG;
“Black Instruments”	means shares or other equity securities in the capital of Black and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of Black and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by Black whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of Black and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds). For the avoidance of doubt, Black Instruments shall not include any nonshareholder loans or other financial indebtedness provided by third parties to any Acquisition Company which is not convertible at any time into any kind of Black Instrument;
“Black Proportion”	shall mean the proportion to be calculated as follows: (equity value of all Company Instruments minus equity value of Red) divided by equity value of all Company Instruments. The Black Proportion shall be evaluated and finally determined by the Independent Expert within 20 Business Days after its acceptance of the appointment at the expense of the Company. The Independent Expert shall exercise its independent professional judgement for the determination of the Black Proportion;
“Board”	means the board of Managers of the Company from time to time;
“Budget”	means the detailed plan of business actions and the so derived financial projections (being profit and loss accounts, balance sheet, cash flows statements) for each fiscal year of the Group, Red, Black and Red & Black Holding and their subsidiaries, both at consolidated and statutory level, which shall be approved by the Board of Managers of the Company;
“Business Day”	means a day (other than Saturday or Sunday) on which banks are open for general business in London, Luxembourg, Milan and Frankfurt am Main;
“Business Plan”	means the detailed plan of business actions and the so derived financial projections (being the profit and loss accounts, balance sheet, cash flows statements) for 3 to 5 years of the Group, Red, Black and Red & Black Holding and their subsidiaries, both at consolidated and statutory level, which shall be approved by the Board of Managers of the Company and to be reviewed on a yearly basis;
“C Shares”	means ordinary shares of class C in issue from time to time in the share capital of the Company;
“Class A MPP CPECs”	means class A CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time;
“Class B MPP CPECs”	means class B CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time;
“Class C MPP CPECs”	means class C CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time;;
“Class D MPP CPECs”	means class D CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time;
“Class E MPP CPECs”	means class E CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time;
“Company”	means Red & Black Topco S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company;

“Company Instruments”	means shares or other equity securities in the capital of the Company and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of the Company and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by the Company whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of the Company and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds and senior convertible preferred equity certificates and senior profit participating bonds);
“Control”	means with respect to a Person: (i) direct or indirect ownership of more than 50% of the votes attaching to all shares/securities of such Person, generally exercisable at general shareholders meetings; and/or (ii) the right to appoint or cause the appointment of more than 50% of the board of directors, board of managers or similar supervisory body of such Person, and Controlled shall be interpreted accordingly;
"Controlling Black Interest"	means (i) direct or indirect ownership of shares and/or securities issued by Black which together carry rights to exercise more than 50% of the total votes attaching to all shares and securities issued by Black from time to time, generally exercisable at general shareholders meetings; and/or (ii) the right to appoint or cause the appointment of more than 50% of the supervisory board members of Black;
“Controlling Red Interest”	means (i) direct or indirect ownership of shares and/or securities issued by Red which together carry rights to exercise more than 50% of the total votes attaching to all shares and securities issued by Red from time to time, generally exercisable at general shareholders meetings; and/or (ii) the right to appoint or cause the appointment of more than 50% of the board of directors of Red;
“CPECs”	means convertible preferred equity certificates;
“Deed of Adherence”	means a deed to be executed and delivered in favour of all parties to the Shareholders’ Agreement by a Person (in the appropriate capacity as may be determine in such Deed of Adherence) who becomes the holder of any Company Instrument as required by the Shareholders’ Agreement;
“Encumbrance”	means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;
"Exit"	means: (a) an initial public offering of any shares in Red, Black, the Company or an Affiliated Company of the Company (directly or indirectly) holding more than 50% of the voting rights in Red or Black; or (b) a sale of shares or any other transaction as a result of which the Permira Entities together will no longer hold (directly or indirectly) more than 50% of the voting rights in Red or Black; or (c) a sale of substantially all assets of Red or Black; or (d) any transaction, having the same or a similar economic effect as (a) to (c);
"Full Exit"	means any transaction as a result of which the Permira Entities together no longer directly or indirectly hold any Company Instruments or interests in the Red and Black;
“Full Company Exit”	means a sale of Company Instruments or any other transaction as a result of which the Permira Entities together no longer directly or indirectly hold any Company Instruments or interests therein;
“Group”	means the Company and any subsidiary of the Company from time to time (but excluding Red and Red & Black Holding and their subsidiaries from time to time);
"Holdco"	means Red & Black Holdco S.à r.l. (in liquidation), a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, holding A Shares in the share capital of the Company;
“Independent Expert”	shall mean an internationally recognised auditing firm or investment bank as determined by Holdco;
“Investors”	means Red & Black Holdco S.à r.l. (in liquidation), Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in liquidation), ZETA FINANCE S.A. and PFC S.r.l. and if applicable their respective assignees together;
“Investors’ Agreement”	means the agreement entered into between, inter alia, the A Shareholders and the Company and certain other investors in the Company;

“LuxCo”	means Red & Black Lux S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under 127992, with its seat at 282 route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
“Luxembourg Company Law”	means the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as subsequently amended;
“Manager”	means a manager which is a member of the Board from time to time;
“parent company”	means any company which holds all of the voting rights and owns all of the equity interests in another company, whether directly or indirectly through one or more companies;
“PECs”	means Preferred Equity Certificates;
“Permira Entity”	means Holdco, Holdco 2, the Permira Funds and any Affiliated Company of Holdco, Holdco2 and/or the Permira Funds (together the "Permira Entities");
“Permira Funds”	means Permira IV L.P.1, Guernsey, Permira IV L.P.2, Guernsey, Permira Investments Limited, Guernsey, P4 Co-Investment L.P., Guernsey, and P4 Sub L.P.1, Guernsey, respectively, each with its seat at St Peter Port, Guernsey (each a “Permira Fund” and together the “Permira Funds”);
"Permitted Restructuring"	means reorganisations or restructurings, as may be requested by Holdco and in accordance with any applicable provision of the Luxembourg Company Law, including: (a) recapitalisations, mergers or consolidations, any transfers, issues, allotments, cancellations or redemptions of Shares or any other Company Instruments and any other reorganisation or restructuring of the Company and/or an Affiliated Company of the Company, provided that the Company continues to own, directly or indirectly, interests in Red and Black, which are substantially equivalent to its respective interests in Red and Black immediately prior to such reorganisation or restructuring; (b) the redemption of Company Instruments in case of an Exit;
“Permitted Transfer”	means any transfer of A Shares or B Shares as applicable which is designated as a permitted transfer for the purposes of these Articles by the A Shareholder Representative from time to time;
“Person” or “person”	means a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organisation;
"Proceeds"	means all profits available for distribution to the holders of the then existing and outstanding Company Instruments from time to time;
“Proportionate Interest”	means in respect of any Investor, such percentage as is equal to (i) the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company to that Investor in respect of the Company Instruments it holds divided by (ii) the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to all Investors at the relevant time multiplied by (iii) 100.
“Red”	means Valentino Fashion Group S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy;
“Red & Black Group”	means Red, Black and Red & Black Holding together;
“Red & Black Group Entity”	means each of Red, Black and Red & Black Holding;
“Red & Black Holding”	means Red & Black Holding GmbH, a limited liability company, registered with the Commercial Register of the local court of Frankfurt under HRB 86631, with its seat at Frankfurt, Germany;
“Red & Black Holding Instruments”	means shares or other equity securities in the capital of Red & Black Holding and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of Red & Black Holding and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by Red & Black Holding whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of Red & Black Holding and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds). For the avoidance of doubt, Red & Black Holding Instruments shall not include any non-shareholder loans or other financial indebtedness provided by third parties to any Acquisition Company which is not convertible at any time into any kind of Red& Black Holding Instrument;

“Red Costs”	shall mean all investments made to Red and all costs, charges, fees, taxes or damages incurred on the level of Topco or LuxCo which are directly related to the investment in Red;
“Red Instruments”	means shares or other equity securities in the capital of Red and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of Red and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by Red whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of Red and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds). For the avoidance of doubt, Red Instruments shall not include any nonshareholder loans or other financial indebtedness provided by third parties to any Acquisition Company which is not convertible at any time into any kind of Red Instrument;
“Red Proceeds”	shall mean all proceeds, advantages or benefits (in particular repayment of debt and reduction of interest expenses) realized on the level of Topco or LuxCo attributable to the investment in Red;
“Senior Series B PPBs”	means senior Series B PPBs;
“Senior Shares”	shall have the meaning as defined in article 6 of these Articles;
“Senior Shareholders”	shall have the meaning as defined in article 6 of these Articles;
“Series A PPBs”	means series A profit participation bonds;
“Series B PPBs”	means series B profit participation bonds;
“Series C PPBs”	means series C profit participation bonds;
“Shareholder”	shall have the meaning given in Article 6;
“Shareholders’ Agreement”	means any shareholders’ agreement between the Shareholders and the Company (or any of them), as entered into and amended from time to time;
“subsidiary” and “subsidiaries”	means any company Controlled by another company;
“Topco”	when applicable, means the Company;
“wholly owned subsidiary” and “wholly owned subsidiaries”	means any company in relation to which another company is the parent company
[...]”	

“ [...] **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty-five euro (EUR 1,882,355.-) represented by one million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty-five (1,882,355) shares. The share capital of the Company is divided into one million five hundred thirty thousand eight hundred ninety-five (1,530,895) A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “A Shares”), one hundred forty nine thousand one hundred twelve (149,112) B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “B Shares”), and two hundred two thousand three hundred forty-eight (202,348) senior shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Senior Shares”, together with the A Shares and the B Shares, the “Shares”).

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

The A Shares, the B Shares and the Senior Shares shall be separate classes of shares but shall rank *pari passu* in all respects, save as expressly provided in these Articles.

In case of distribution of proceeds by the Company, the holders of A Shares (the “A Shareholders”), the holders of B Shares (the “B Shareholders”), the holders of Senior Shares (the “Senior Shareholders”, together with the A Shareholders and the B Shareholders, the “Shareholders”) and the holders of any Class A MPP CPECs, Class B MPP CPECs, Class C MPP CPECs, Class D MPP CPECs, Class E MPP CPECs, PECs, CPECs, Series A PPBs, Series B PPBs, Series C PPBs and Senior Series B PPBs shall be entitled to receive distributions, in cash or in kind, in accordance with the following distribution principles (the “Distribution”):

(a) 1. The Class A MPP CPECs, the Class B MPP CPECs, the Class C MPP CPECs, the Class D MPP CPECs and the Class E MPP CPECs are entitled to their part of the proceeds as defined in their respective terms and conditions (the “Class A-E MPP CPECs Allocation”).

2. After the Class A-E MPP CPECs Allocation, if applicable, the remaining part of the Distribution (the “Remaining Distribution”) is allocated as follows:

(i) eighty per cent (80%) of the Remaining Distribution will be allocated

a. first, to the PECs, CPECs, Series B PPBs and Series C PPBs, *pari passu* in accordance with their respective terms and conditions;

b. second, after repayment of all PECs, CPECs, Series B PPBs and Series C PPBs in accordance with their terms and conditions and i. above, the remainder of the 80% of the Remaining Distribution, if any, shall be allocated to:

1) the Series A PPBs in accordance with their terms and conditions;

2) the A Shares and the B Shares, in such a way that, if each A Share would entitle the holder of that share to EUR 1.00 of that distribution then each B Share will entitle the holder of that share to EUR 3.70 of that distribution.

(ii) twenty per cent (20%) of the Remaining Distribution will be allocated to the Senior Shares and the Senior Series B PPBs, *pari passu*.

(b) On a distribution of assets of the Company amongst its Shareholders on a winding up or other return of capital (other than a redemption or purchase by the Company of its own shares) the A Shareholders, the B Shareholders and the holders of any Class A MPP CPECs, Class B MPP CPECs, Class C MPP CPECs, Class D MPP CPECs, Class E MPP CPECs, PECs, CPECs, Series A PPBs, Series B PPBs, Series C PPBs and Senior Series B PPBs shall be entitled to receive the amount to be so distributed by the Company in accordance with the principles set forth in Art. 6 (a).

Every A Shareholder, every B Shareholder and every Senior Shareholder who is present in person or by proxy shall have one vote for every A Share, B Share or Senior Share of which he is the holder.

Each B Share shall be converted into and redesignated as a C Share upon (i) that B Share being transferred to any person (other than in circumstances where the transfer of that B Share is to another B Shareholder or a B Shareholder Affiliate); and/or (ii) if the aggregate B Shareholders Proportionate Interest (expressed as a percentage) falls below 15 per cent of the aggregate A Shareholders Proportionate Interest (expressed as a percentage). The Board shall procure that such conversion be recorded as soon as possible by a notarial deed to permit any subsequent amendments to the present Articles. The C Shares shall rank *pari passu* with, and shall have the same rights and obligations as, the B Shares in all respects (including that all references to B Shares in Articles 11 to 19, inclusive, shall also be deemed to include C Shares (except where expressly excluded)), save that the C Shares shall not entitle the holders to nominate for appointment or removal any Manager of the Company and save that the C Shares shall not entitle the holders to the rights specified in Article 13.

The extraordinary general meeting of shareholders shall procure that any such conversion of B Shares to C Shares and the subsequent amendment of Article 6 of the Articles be implemented as soon as possible before a Luxembourg notary public. [...]"

“ [...] **Art. 15.** The Tag Along Rights in these Articles are as follows:

(i) “Full Tag Trigger Event” means any proposed transfer of Company Instruments by an A Shareholder to a third party (which third party is not an A Shareholder or an A Shareholder Affiliate) where, following completion of such transfer, the A Shareholders together would cease to own, directly or indirectly, a Controlling Red Interest or a Controlling Black Interest.

(ii) “Pro Rata Tag Trigger Event” means any proposed transfer of Company Instruments by an A Shareholder to a third party (which third party is not an A Shareholder or an A Shareholder Affiliate) where, following completion of such transfer, the A Shareholders together will continue to own, directly or indirectly, a Controlling Red Interest or a Controlling Black Interest.

(iii) “Tag Sale Securities” means A Shares proposed to be transferred pursuant to a transfer which is a Full Tag Trigger Event or a Pro Rata Tag Trigger Event.

(iv) For the purposes of this Article 15, the expression “proposed transfer” shall not include any transfer in respect of which a Compulsory Sale Notice has been served in accordance with Article 14 and a Permitted Transfer of A Shares.

(b) A proposed transfer of Tag Sale Securities pursuant to a transfer which is a Pro Rata Tag Trigger Event may not be completed unless (a) the proposed transferor(s) makes or the proposed transferee makes a binding offer (subject to paragraph (f) of this Article 15 to each B Shareholder to buy the Proportionate Interest of B Shares or Senior Shares held by it, if any, on the date of delivery of the Tag Notice (defined below) (a “Tag Offer”) and (b) the Tag Offer is or has become wholly unconditional.

(c) A proposed transfer of Tag Sale Securities pursuant to a transfer which is a Full Tag Trigger Event may not be completed unless (i) the proposed transferor(s) makes or the proposed transferee makes a binding offer (subject to paragraph (f) of this Article 15 to each B Shareholder (also a “Tag Offer”) to buy all of the B Shares or Senior Shares held by it, if any, and (ii) the Tag Offer is or has become wholly unconditional.

(d) If, in relation to either a Full Tag Trigger Event or a Pro Rata Tag Trigger Event, the proposed transferor or the proposed transferee do/does not make a legally binding valid Tag Offer(s) to the B Shareholders, the A Shareholders may reduce the number of Tag Sale Securities it proposes to transfer to the extent necessary to allow the B Shareholders who wish to do so to transfer sufficient B Shares or Senior Shares to the proposed transferee on terms as if (an) appropriate Tag Offer(s) had been made. If such arrangements are not put in place the relevant Tag Sale Securities shall not be transferred by the A Shareholders.

(e) The terms of a Tag Offer (which shall be made by written notice) shall be that:

(i) it is conditional on any condition specified in such written notice;

(ii) it shall be open for acceptance for not less than 12 Business Days after the date on which notice from the Company or the A Shareholder Representative pursuant to paragraph (g) of this Article 15 is delivered to the B Shareholders, and

shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the offer and within the period during which it is open for acceptance; and

(iii) the consideration for each B Share or Senior Share shall be the same consideration offered for each Tag Sale Security after taking into account, by way of a pro rata reduction in such consideration, (if such consideration has not already been expressed as net of such costs) any costs in relation to the proposed transfer to be borne by the Tagging Securityholder (as defined below) in accordance with paragraph (i)(v) of this Article 16.1.

(f) The Company or the A Shareholder Representative shall notify the B Shareholders holding B Shares or Senior Shares of the terms of any offer extended to them under paragraph (b) or (c) of this Article 15 following which any B Shareholder who wishes to transfer B Shares or Senior Shares to the proposed transferee pursuant to the terms of the offer (a “Tagging Securityholder”) shall serve notice on the Company (the “Tag Notice”) at any time before the Tag Offer ceases to be open for acceptance (the “Tag Offer Closing Date”), stating the number of shares it wishes to transfer (the “Tag Securities”).

(g) The Tag Notice shall make the Company the agent of the Tagging Securityholder(s) for the sale of the Tag Securities on the terms of the proposed transferee’s offer, together with all rights attached and free from Encumbrances.

(h) Within 2 Business Days after the Tag Offer Closing Date or the date a Tag Notice (or written notice that no Tag Notice will be delivered) is received from each of the B Shareholders, whichever is earlier:

(i) the Company shall notify the proposed transferee of the names and addresses of the Tagging Securityholders who have accepted the offer made by the proposed transferee;

(ii) the Company shall notify each Tagging Securityholder of the number and type of Tag Securities which he is to transfer and the identity of the transferee; and

(iii) the Company’s notices shall state the time and place on which the sale and purchase of the Tag Securities is to be completed (“Tag Sale Completion Date”) and shall attach forms of the documents of transfer in respect of the Tag Securities which are to be delivered, duly executed, together with the relevant instruments, certificate or other document of title relating to the Tag Securities, by the Tagging Securityholder at completion of the sale and purchase of the Tag Securities.

(i) The Tag Securities shall be sold and purchased in accordance with the following provisions:

(i) on the Tag Sale Completion Date, each Tagging Securityholder shall deliver duly executed documents of transfer in a form reasonably acceptable to the relevant transferee in respect of the Tag Securities it is to transfer, together with the relevant instrument, certificate or other documents of title (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board) to the Company. The proposed transferee shall put the Company, on behalf of the proposed transferees(s) in cleared funds for the amount required to pay, or shall provide the relevant non-cash consideration in order to satisfy, the relevant consideration due to the Tagging Securityholders in accordance with paragraph (e) (the “Tag Sale Consideration”) on the Business Day immediately preceding the Tag Sale Completion Date.

(ii) Subject always to receipt thereof, on the Tag Sale Completion Date the Company, acting on behalf of the transferee (s), shall pay or transfer to each Tagging Securityholder, the Tag Sale Consideration due to it. Payment or transfer of the Tag Sale Consideration to the Tagging Securityholder(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Tagging Securityholder(s) and in the absence of such agreement, by cheque or dispatch of relevant documents to the postal address notified to the Company by each Tagging Securityholder for such purpose and, in default of such notification, to the Tagging Shareholder’s last known address as notified to the Company. The Company’s receipt for the Tag Sale Consideration due shall be a good discharge of the obligations of relevant transferee(s), who shall not be bound to see its application. Pending compliance by the Tagging Securityholder(s) with the obligations in this paragraph (j), the Company shall hold any funds received from the proposed transferee in respect of the B Shares to be transferred pursuant to this Article 15 on behalf of the defaulting Tagging Securityholder(s), without any obligation to pay interest thereon to any such defaulting Tagging Securityholder;

(iii) if any Tagging Securityholder does not transfer its B Shares or Senior Shares registered in its name in accordance with this Article 15 the Board may (and shall, if so requested by A Shareholders Representative) authorise any director or manager of the Company to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Tagging Securityholder a transfer of those Tag Securities in favour of the proposed transferee, against receipt by the Company of the Tag Sale Consideration due for the relevant Tag Securities provided that the payment of the Tag Sale Consideration shall be made on the same date of transfer of the Tag Securities. The Company’s receipt of the Tag Sale Consideration shall be a good discharge to the relevant transferee, who shall not be bound to see to its application. Subject to any required stamping, the Board of the Company shall acknowledge, and, if necessary shall authorise registration of, the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person.

(iv) Each defaulting Tagging Securityholder shall surrender his relevant instrument, certificate, or other document of title (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of the Company) relating to the Tag Securities transferred on his behalf, to the Company. On (but not before) such surrender or provision, the defaulting Tagging Securityholder(s) shall be entitled to the consideration for the Tag Securities transferred on his behalf, without interest;

(v) the terms and conditions applicable to such sale and purchase shall be the same (including as to consideration) as to those applicable to the Full Tag Trigger Event or Pro-Rata Tag Trigger Event, as applicable, including but not limited to the following:

(A) each Tagging Securityholder shall give the same or substantially similar warranties and indemnities to those given to the proposed transferee by the A Shareholders on the basis that each person giving such warranties and indemnities will be liable in respect of such warranties and indemnities pro rata to the proportion of the sale proceeds they receive; and

(B) each Tagging Securityholder and proposed transferor shall bear a proportion of the aggregate reasonable costs and expenses incurred by the A Shareholders and/or any of the A Shareholder Affiliates and the B Shareholders and/or any B Shareholder Affiliates in organising and completing the relevant tag trigger event and relevant transfers (excluding any Company Transaction Costs), reflecting the proportion of the total sale proceeds which are received by each Tagging Securityholder and proposed transferor, respectively. And each Tagging Securityholder hereby authorises the deduction of the relevant amount from the consideration to be paid to it under paragraph (e) which will result in each Tagging Securityholder bearing its proportion of the costs and expenses referred to in this sub-paragraph (B). If any payment to a Tagging Securityholder by a proposed transferor is necessary in order that such Tagging Securityholder and each proposed transferor bears its proportion of the costs and expenses referred to in this sub-paragraph (B), such payments shall be made by the relevant proposed transferor(s) to the relevant Tagging Securityholder simultaneously with the payment of consideration under paragraph (e). For the purposes of this sub-paragraph (B) “Company Transaction Costs” shall mean all costs and expenses incurred by the Company in organizing and effecting the Drag Trigger Event and relevant transfers and any fees payable under any written agreement entered into by the Company on or around the date of adoption of these Articles for the payment of fees to the A Shareholders and/or any A Shareholder Affiliates by the Company. A schedule of the costs to be shared by the Tagging Securityholders and the proposing transferor(s) in accordance with this sub-paragraph (B) shall be prepared and discussed in due time prior to the Tag Sale Completion Date;

(j) The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under paragraph (i)(iii) is necessary as security for the performance by the Tagging Securityholder(s) of their obligations under this Article 15.

(k) For the purpose of this Article 15 references to a proposed transferee shall be read as references to one or more proposed transferees or members of a purchasing group, if appropriate.

(l) Completion of any transfer of B Shares or Senior Shares transferred pursuant to this Article 15 shall be on terms such that:

(i) the B Shares or Senior Shares are transferred free from all Encumbrances and together with all rights of any nature attaching thereto;

(ii) each Tagging Security holder shall do all such things and execute all other documents as the transferee may reasonably request to give effect to the transfer of the B Shares, including voting any shares it holds in the issued capital of the Company in favour of any transfer of Tag Sale Securities and B Shares to be made in accordance with this Article 15; and

(iii) the transferee of B Shares or Senior Shares following a Pro Rata Tag Trigger Event shall enter into a Deed of Adherence. [...]”

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and/or any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of (i) the Redeemed Class D Shares and (ii) the Redeemed Senior Shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d’avril,
par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Red & Black Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.047 et disposant d’un capital social de vingt-trois million deux cent quarante-et-un mille quarante-quatre euros (EUR 23.241.044,-) (la Société). La Société a été constituée le 23 mai 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1608 le 31 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 avril 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, qui n’a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.350 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'Associé 1),

ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ZETA FINANCE S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi au 19 Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.380 (l'Associé 2),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.356 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'Associé 3),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

PFC S.r.l., une société par actions (joint stock company) constituée selon le droit italien dont le siège social est établi au Vicenza, Stradella dell'Isola, 1, immatriculée auprès du registre des sociétés de Vicenza sous le numéro 03247130242 (l'Associé 4),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Federico Saruggia, dont l'adresse professionnelle est située au 10, Via San Paolo, I-20121 Milan, Italie, (l'Associé 5),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Paul Armstrong, dont l'adresse professionnelle est située au 80, Pall Mall, SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni (l'Associé 6),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, l'Associé 4, l'Associé 5 et l'Associé 6 sont dénommés ci-après les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier auprès de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés représentés détiennent l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que les Associés statueront sur l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un millions trois cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 21.358.689,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-trois million deux cent quarante-et-un mille quarante-quatre euros (EUR 23.241.044,-) représenté par un million cinq cent trente mille huit cent quatre-vingt-quinze (1.530.895) parts sociales ordinaires A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, cent quarante-neuf mille cent douze (149.112) parts sociales ordinaires B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, trois cents (300) parts sociales préférentielles D1a d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales D1a), sept cents (700) parts sociales préférentielles D1b d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales D1b), une (1) part sociale préférentielle D2 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (la Part Sociale D2 et avec les Parts Sociales D1a et les Parts Sociales D1b, les Parts Sociales D), et vingt-et-un millions cinq cent soixante mille trente-six (21.560.036) parts sociales senior d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Senior) à un montant de un million huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-cinq euros (EUR 1.882.355,-), par le rachat et l'annulation de (i) trois cents (300) parts sociales préférentielles D1a d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, sept cents (700) parts sociales préférentielles D1b d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et une (1) part sociale préférentielle D2 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) détenues par Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) (les Parts Sociales de Classe D Rachetées) et (ii) onze millions cent cinquante-cinq mille six cent soixante-quinze (11.155.675) Parts Sociales Senior détenues par Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) (les Parts Sociales Senior Holdco), deux millions six cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-deux (2.691.532) Parts Sociales Senior détenues par Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation volontaire) (les Parts Sociales Senior Holdco 2), quatre millions quatre cent trente-deux mille trois cent dix (4.432.310) Parts Sociales Senior détenues par Zeta Finance S.A. (les Parts Sociales Senior Zeta) et trois millions soixante-dix-huit mille cent soixante-et-onze (3.078.171) Parts Sociales Senior détenues par PFC S.r.l. (les Parts Sociales Senior PFC et avec les Parts Sociales Senior Holdco, les Parts Sociales Senior Holdco2 et les Parts Sociales Senior Zeta, les Parts Sociales Senior Rachetées);

3. Approbation du paiement à Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de cent quarante-trois millions deux cent quarante-trois mille cent neuf euros et quarante-deux centimes (EUR 143.243.109,42) en contrepartie du rachat des Parts Sociales D Rachetées mentionnées ci-dessus à un prix calculé conformément aux stipula-

tions des statuts actuels de la Société relatives aux Parts Sociales de Classe D, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire et annulation subséquente des Parts Sociales de Classe D Rachetées mentionnées au point 2. ci-dessus;

4. Approbation du paiement à Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de onze millions cent cinquante-cinq mille six cent soixante-quinze euros (EUR 11.155.675) en contrepartie du rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior Holdco, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire et annulation subséquente des Parts Sociales Senior Holdco;

5. Approbation du paiement à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-deux euros (EUR 2.691.532) en contrepartie du rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior Holdco 2, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire et annulation subséquente des Parts Sociales Senior Holdco 2;

6. Approbation du paiement à Zeta Finance S.A. d'un montant de quatre millions quatre cent trente-deux mille trois cent dix euros (EUR 4.432.310) en contrepartie du rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior Zeta, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire et annulation subséquente des Parts Sociales Senior Zeta;

7. Approbation du paiement à PFC S.r.l. d'un montant de trois millions soixante-dix-huit mille cent soixante-et-onze euros (EUR 3.078.171) en contrepartie du rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior PFC, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire et annulation subséquente des Parts Sociales Senior PFC;

8. Modification des statuts de la Société pour supprimer les articles 15, 16.2 et 18 des statuts de la Société;

9. Renumérotation des articles 16 à 32 actuels en articles 15 à 30 dans les statuts de la Société;

10. Modification subséquente et refonte des articles 1, 6 et nouvellement numéroté 15 des statuts de la Société en conséquence de la diminution du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe D;

11. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et/ou tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales de Classe D Rachetées et des Parts Sociales Senior Rachetées dans le registre des associés de la Société; et

12. Divers.

III. Qu'après délibération, les Associés décident de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée lors de la présente assemblée, les Associés décident, par les présentes, de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et pleinement informés de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un millions trois cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 21.358.689,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-trois million deux cent quarante-et-un mille quarante-quatre euros (EUR 23.241.044,-) représenté par un million cinq cent trente mille huit cent quatre-vingt-quinze (1.530.895) parts sociales ordinaires A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, cent quarante-neuf mille cent douze (149.112) parts sociales ordinaires B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, trois cents (300) parts sociales préférentielles D1a d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, sept cents (700) parts sociales préférentielles D1b d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, une (1) part sociale préférentielle D2 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et vingt-et-un millions cinq cent soixante mille trente-six (21.560.036) Parts Sociales Senior d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de un million huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-cinq euros (EUR 1.882.355,-), par le rachat et l'annulation (i) des Parts Sociales de Classe D Rachetées et (ii) des Parts Sociales Senior Holdco Rachetées.

Les Associés prennent acte par ailleurs que le nombre total de Parts Sociales de Classe D Rachetées et de Parts Sociales Senior Rachetées représente environ quatre-vingt-onze point quatre-vingt-dix pour cent (91,90%) des parts sociales totales émises.

En conséquence de la réduction du capital social ci-dessus, les Associés prennent acte que les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales	Montant du capital social	% du capital social
Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation) . . .	1.233.677 parts sociales ordinaires A 105,692 Parts Sociales Senior	EUR 1.339.369	71,15%
ZETA FINANCE S.A.	87.998 parts sociales ordinaires B 41.993 Parts Sociales Senior	EUR 129.991	6,90009%
Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation)	297.216 parts sociales ordinaires A 25.500 Parts Sociales Senior	EUR 322.716	17,14%

PFC S.r.l.	61.114 parts sociales ordinaires B 29,163 Parts Sociales Senior	EUR 90.277	4,8%
Federico Saruggia	1 part sociale ordinaire A	EUR 1	0,00005%
Paul Armstrong	1 part sociale ordinaire A	EUR 1	0,00005%
Total	1.882.355	EUR 1.882.355	100%

Troisième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales de Classe D Rachetées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de cent quarante-trois millions deux cent quarante-trois mille cent neuf euros et quarante-deux centimes (EUR 143.243.109,42) en contrepartie du rachat à un prix calculé conformément aux stipulations des statuts actuels de la Société relatives aux Parts Sociales de Classe D des Parts Sociales D Rachetées mentionnées ci-dessus, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire à Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire).

Les Associés décident par ailleurs que pour payer le prix de rachat:

- (i) un montant de mille un euros (EUR 1.001,-) sera déduit du compte de capital social nominale de la Société; et
- (ii) un montant de cent quarante-trois millions deux cent quarante-deux mille cent huit euros et quarante-deux centimes (EUR 143.242.108,42) sera déduit des bénéfices de la période d'après les comptes intérimaires de la Société au 10 avril 2015 (les Comptes Intérimaires).

Une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Senior Holdco rachetées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de onze millions cent cinquante-cinq mille six cent soixante-quinze euros (EUR 11.155.675) en contrepartie du rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior Holdco, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire à Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire).

Cinquième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Senior Holdco 2 rachetées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation volontaire) d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-deux euros (EUR 2.691.532) en contrepartie du rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior Holdco 2, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire à Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation volontaire).

Sixième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Senior Zeta rachetées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à Zeta Finance S.A. d'un montant de quatre millions quatre cent trente-deux mille trois cent dix euros (EUR 4.432.310) en contrepartie du rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior Zeta, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire à Zeta Finance S.A.

Septième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Senior PFC rachetées avec effet immédiat et d'approuver le paiement à PFC S.r.l. d'un montant de trois millions soixante-dix-huit mille cent soixante-et-onze euros (EUR 3.078.171) en contrepartie du rachat à la valeur nominale des Parts Sociales Senior PFC, étant entendu que le prix de rachat sera versé en numéraire à PFC S.r.l.

Huitième résolution

Les Associés décident de supprimer les articles 15, 16.2 et 18 des statuts de la Société en conséquence du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe D.

Neuvième résolution

En conséquence de la suppression des articles 15, 16.2 et 18 des statuts de la Société, les Associés décident de renuméroter les articles 16 à 32 actuels en articles 15 à 30 dans les statuts de la Société.

Les Associés décident par ailleurs d'effectuer toutes modifications aux statuts de la Société pour refléter cette renumérotation.

Dixième résolution

En conséquence de la réduction du capital social et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe D, les Associés décident de modifier les articles 1, 6 et nouvellement numéroté 15 des statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Aux fins de ces statuts (les «Statuts»), les termes suivants auront les significations suivantes:

«Acte d'Adhésion» signifie un acte devant être exécuté et délivré en faveur de toutes les parties au Pacte d'Associés par une Personne (en la capacité appropriée telle qu'elle pourra être déterminée dans cet Acte d'Adhésion) qui devient détenteur de tout Titre de la Société tel qu'il est prévu par le Pacte d'Associés;

«Affilié d'un Associé A» signifie toute Personne désignée comme telle aux fins de ces Statuts par le Représentant des Associés A, à tout moment;

«Affilié d'un Associé B» signifie toute personne désignée comme telle aux fins de ces Statuts conjointement et par écrit par le Représentant des Associés B et le Représentant des Associés A, à tout moment;

«Associé» a la signification indiquée à l'Article 6;

«Associé D» désigne le détenteur de Parts Sociales D dans le capital social de la Société;

«Associés Senior» a le sens qui lui est donné à l'Article 6 des présents statuts;

«Black» désigne Hugo Boss AG;

«Budget» signifie le plan détaillé d'actions d'affaires et les projections dérivées (soit le compte de profits et pertes, le bilan, état de l'évolution financière) pour chaque année sociale du Groupe, de Red, Black et Red & Black Holding et de leurs filiales, à la fois au niveau consolidé et au niveau statutaire, qui devront être approuvés par le Conseil de Gérance de la Société;

«Cession Autorisée» signifie une quelconque cession de Parts Sociales A ou de Parts Sociales B, suivant le cas, qui est appelée une cession autorisée aux fins de ces Statuts par le Représentant des Associés A à tout moment;

«Conseil de Gérance» signifie le conseil des Gérants de la Société à tout moment;

«Contrôle» signifie concernant à une Personne: (i) possession directe ou indirecte de plus de 50% des votes attachés à toutes les Parts Sociales/titres de cette Personne, qui peut être exercée lors de réunions de l'assemblée générale des associés; et/ou (ii) le droit de nommer ou provoquer la nomination de plus de 50% du Conseil de Gérance, conseil d'administration et corps de surveillance similaire de cette Personne, et Contrôlé devrait être interprété conformément;

«Coûts Red» signifiera tous les investissements fait à Red et tous les coûts, charges, honoraires, taxes et dommages encourus au niveau de Topco ou LuxCo qui sont directement en relation avec l'investissement dans Red;

«CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates;

«CPECs de classe A MPP» désigne les CPECs de classe A émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«CPECs de classe B MPP» désigne les CPECs de classe B émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«CPECs de classe C MPP» désigne les CPECs de classe C émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«CPECs de classe D MPP» désigne les CPECs de classe D émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«CPECs de classe E MPP» désigne les CPECs de classe E émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«Entité Du Groupe Red & Black» signifie chacune des entités Red, Black, et Red & Black Holding;

«Entité Permira» désigne Holdco, Holdco 2, les Fonds Permira et toute Société Affiliée de Holdco, Holdco 2 et/ou des Fonds Permira (ensemble les «Entités Permira»);

«Expert Indépendant» signifiera une société d'audit reconnue internationalement ou une banque d'investissement tel que déterminé par Holdco;

«Filiale» et «Filiales» signifient toute société Contrôlée par une autre société;

«Filiale Détenu Intégralement» et «Filiales Détenues Intégralement» signifient toute société par rapport à laquelle une autre société est la société mère.

«Fonds Permira» désigne Permira IV L.P.1 Guernesey, Permira IV L.P.2 Guernesey, Investments Limited, Guernesey, P4 Co-Investment L.P., Guernesey, et P4 Sub L.P.1, Guernesey, dont les sièges sociaux se situent à St Peter Port, Guernesey (individuellement un «Fonds Permira» et ensemble les «Fonds Permira»);

«Gérant» signifie un gérant qui est membre du Conseil de Gérance à tout moment;

«Gérants d'un Associé A» a la signification indiquée à l'Article 18;

«Gérants d'un Associé B» a la signification indiquée à l'Article 18;

«Groupe» signifie la Société et toute filiale de la Société à tout moment (mais à l'exclusion de Red et Red & Black Holding et leurs filiales de temps à autre);

«Groupe Red & Black» signifie Red, Black et Red & Black Holding ensemble;

«Holdco» signifie Red & Black Holdco S.à r.l., (en liquidation) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, détenant des Parts Sociales A dans le capital social de la Société;

«Intérêt Black Contrôlé» signifie (i) propriété directe ou indirecte des parts sociales et/ou titres émis par Red qui, ensemble, confèrent le droit d'exercer plus de 50% du total des votes attachés à ces parts sociales et/ou titres émises par Black à tout moment, qui peuvent être exercés lors de réunions de l'assemblée générale des associés; et/ou (ii) le droit de nommer ou de provoquer la nomination de plus de 50% du conseil de gérance de Black;

«Intérêt Red Contrôlé» signifie (i) propriété directe ou indirecte des parts sociales et/ou titres émis par Red qui, ensemble, confèrent le droit d'exercer plus de 50% du total des votes attachés à ces parts sociales et/ou titres émises par Red à tout moment, qui peuvent être exercés lors de réunions de l'assemblée générale des associés; et/ou (ii) le droit de nommer ou de provoquer la nomination de plus de 50% du conseil de gérance de Red;

«Intérêt Proportionnel des Associés A» signifie la proportion du montant total qui serait payable aux Associés A en cas de liquidation ou dissolution de la Société en échange des Titres de la Société qu'ils détiennent par rapport au montant total payable en cas de liquidation ou de dissolution de la Société aux détenteurs de tous les Titres de la Société au moment approprié tel que déterminé à tout moment par le Conseil de Gérance agissant de façon raisonnable;

«Intérêt Proportionnel des Associés B» signifie la proportion du montant total qui serait payable aux Associés B en cas de liquidation ou dissolution de la Société en rapport avec les Titres de la Société qu'ils détiennent par rapport au montant total payable en cas de liquidation ou de dissolution de la Société aux détenteurs de tous les Titres de la Société au moment approprié tel que déterminé à tout moment par le Conseil de Gérance agissant de façon raisonnable;

«Intérêt Proportionnel» signifie concernant tout Investisseur, ce pourcentage égal (i) au montant total qui serait payable lors d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société aux Investisseurs relativement aux Titres de la Société appropriés qu'il détient divisé par (ii) le montant total payable lors d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société à tous les Investisseurs au moment approprié multiplié par (iii) 100;

«Investisseurs» signifie Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation), Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation), ZETA FINANCE S.A. et PFC S.r.l. et, si approprié, leurs cessionnaires respectifs ensemble;

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour traiter des affaires ordinaires à Londres, Luxembourg, Milan et Francfort am Main;

«Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés» signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'elle a été amendée depuis;

«LuxCo» signifie Red & Black Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.992, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

«Pacte d'Associés» signifie toute convention conclue entre les Associés (ou certains d'entre eux) et la Société, telle qu'elle peut être conclue et amendée à tout moment;

«Pacte d'Investisseurs» signifie toute convention conclue entre autres, entre les Associés A et la Société et certains autres investisseurs dans la Société;

«Parts Sociales A» signifie les parts sociales ordinaires de la classe A émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales B» signifie les parts sociales ordinaires de la classe B émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales C» signifie les parts sociales ordinaires de la classe C émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales Senior» a le sens qui lui est donné à l'Article 6 des présents statuts;

«PECs» désigne les preferred equity certificates;

«Personne» ou «personne» signifie une personne physique, une association déclarée, une société anonyme, une société à responsabilité limitée, un business trust, une société par actions, une fiduciaire, une association informelle, une co-entreprise ou une quelconque autre entité ou organisation;

«Plan d'Affaires» signifie le plan détaillé d'actions d'affaires et les projections dérivées (soit le compte de profits et pertes, le bilan, état de l'évolution financière) pour 3 à 5 ans du Groupe, de Red, Black et Red & Black Holding et de leurs filiales, à la fois au niveau consolidé et au niveau statutaire, qui devront être approuvés par le Conseil de Gérance de la Société et revus annuellement;

«PPBs de Classe A» désigne les profits participation bonds de classe A;

«PPBs de Classe B» désigne les profits participation bonds de classe B;

«PPBs de Classe B Senior» désigne les PPB de classe B supérieure;

«PPBs de Classe C» désigne les profits participation bonds de classe C;

«Produits» désigne tous les profits disponibles pour distribution aux détenteurs des Titres de la Société existants et en circulation au moment de la distribution à tout moment;

«Produits Red» signifiera tous les produits, avantages et bénéfices (en particulier le repaiement de dette et déduction des dépenses d'intérêt) réalisés au niveau de Topco ou LuxCo attribuables à l'investissement dans Red;

«Proportion Black» signifiera la proportion devant être calculée comme suit: (valeur des capitaux de tous les Titres de la Société moins la valeur des capitaux de Red) divisé par la valeur des capitaux de tous les Titres de la Société. La Proportion Black sera évaluée et finalement déterminée par l'Expert Indépendant dans les 20 Jours Ouvrables après l'acceptation de sa nomination aux dépens de la Société. L'Expert indépendant exercera son jugement professionnel indépendant pour la détermination de la Proportion Black;

«Red» signifie Valentino Fashion Group S.p.A., une société constituée conformément au droit Italien;

«Red & Black Holding» signifie Red & Black Holding GmbH, une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce de la cour local de Francfort sous le numéro HRB 86631, dont le siège est à Francfort, Allemagne.

«Représentant d'un Associé A» signifie toute personne nommée par les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales A, dont l'identité sera notifiée par écrit aux autres Associés et à la Société à tout moment;

«Représentant d'un Associé B» signifie toute personne nommée conjointement par les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales B et par le Représentant des Associés A, dont l'identité sera notifiée par écrit aux autres Associés et à la Société à tout moment;

«Restriction» signifie une hypothèque, une charge, un nantissement, une sûreté réelle, une option, une limitation, un droit de premier refus, un droit de préemption, un droit ou intérêt d'un tiers, une autre restriction ou un intérêt participatif de quelque type que ce soit, ou un autre type d'engagement ou d'arrangement ayant un effet similaire;

«Restructuration Autorisée» signifie toute restructuration ou réorganisation, qui pourra être requise par Holdco selon les lois commerciales luxembourgeoises applicables, y compris:

(a) une recapitalisation, fusion ou consolidation, tout transfert, émission, annulation ou réduction des Parts Sociales ou de tout autre Titre de la Société et toute autre réorganisation ou restructuration de la Société et/ou d'une Société Affiliée de la Société, à condition que la Société continue à détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans Red et Black, qui sont substantiellement équivalents à leurs intérêts respectifs dans Red & Black immédiatement avant une telle réorganisation ou restructuration;

(b) l'annulation des Titres de la Société en cas de Sortie;

«Société» signifie Red and Black Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

«Société Acheteuse» signifie toute filiale de la Société à tout moment (à l'exclusion de Red, Black ou Red & Black Holding et leurs filiales respectives) qui détient directement ou indirectement une participation dans Red et/ou Black à tout moment;

«Société Affiliée» signifie par rapport à une Personne, toute Personne qui détient le contrôle ou est contrôlée par cette Personne.

«Société mère» signifie toute société qui détient tous les droits de vote dans une autre société et qui détient tous les titres participatifs (equity interests), soit directement, soit indirectement, par le biais d'une ou de plusieurs autres sociétés;

«Sortie» signifie:

(a) une offre publique initiale de toutes les parts sociales dans Red, Black, la Société ou une Société Affiliée de la Société (directement ou indirectement) qui détient plus de 50 % des droits de vote dans Red ou Black; ou

(b) la cession des parts sociales ou toute autre transaction dont il résulte que les Entités Permira prises ensemble ne détiennent plus (directement ou indirectement) au moins 50% des droits de vote dans Red ou Black; ou

(c) la vente de la partie substantielle des actifs de Red ou Black; ou

(d) toute transaction ayant le même effet économique que (a) à (c);

«Sortie Totale» désigne toute transaction dont il résulte que les Entités Permira prises ensemble ne détiennent plus aucun Titre de la Société ou intérêts dans Red et Black;

«Sortie Totale de la Société» désigne la cession des Titres de la Société ou tout autre transaction dont il résulte que les Entités Permira prises ensemble ne détiennent directement ou indirectement plus aucun Titre de la Société;

«Titres de la Société» signifie les parts sociales ou autres titres participatifs du capital de la Société ainsi que tous les droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de la Société et tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de la Société, que ces prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de la Société, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion pour des parts sociales, prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres susvisés (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles, les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles senior et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices senior);

«Titres Black» signifie les parts sociales ou autres titres participatifs du capital de Black ainsi que tous droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de Black et tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de Black, que ces tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de Black, et qu'ils aient été émis parallèlement à une

émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion pour des parts sociales, prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres susvisés (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices). Afin d'éviter tout doute, les Titres Black ne comprendront pas de prêts de nonassocié et autres instruments de dette fournis par des tiers à toute Société Acheteuse et qui n'est pas convertible à tout moment en tout Titre Black;

«Titres Red» signifie les parts sociales ou autres titres participatifs du capital de Red ainsi que tous droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de Red et tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de Red, que ces tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de Red, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion pour des parts sociales, prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres susvisés (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices). Afin d'éviter tout doute, les Titres des Sociétés Acheteuses ne comprendront pas de prêts de nonassocié et autres instruments de dette fournis par des tiers à toute Société Acheteuse et qui n'est pas convertible à tout moment en tout Titre de Red;

«Titres Red & Black Holding» signifie les parts sociales ou autres titres participatifs du capital de Red & Black Holding ainsi que tous droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de Red & Black Holding et tous prêts d'associé, titres d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de Red & Black Holding, que tous ces prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de Red & Black Holding, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion pour des parts sociales, prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres susvisés (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices). Afin d'éviter tout doute, les Titres Red & Black Holding ne comprendront pas de prêts de nonassocié et autres instruments de dette fournis par des tiers à toute Société Acheteuse et qui n'est pas convertible à tout moment en tout Titre Red & Black Holding;

«Titres de Société Acheteuse» signifie parts sociales ou autres titres participatifs du capital de toute Société Acheteuse ainsi que tous les droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de toute Société Acheteuse et tous prêts d'associé, titre d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de toute Société Acheteuse que ces prêts d'associé ces titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de toute Société Acheteuse, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou autres ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion en de telles parts sociales, prêts d'associé, titres d'emprunt ou autres titres (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices). Afin d'éviter tout doute, les Titres des Sociétés Acheteuses ne comprendront pas de prêts de non-associé et autres instruments de dette fournis par des tiers à toute Société Acheteuse qui n'est pas convertible, à tout moment, en Titres de la Société Acheteuse;

«Topco» si applicable, signifie la Société;»

[...] **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-cinq euros (EUR 1.882.355), représenté par un million huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-cinq (1.882.355) parts sociales. Le capital social de la Société est divisé en un million cinq cent trente mille huit cent quatre-vingt-quinze (1.530.895) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales A"), cent quarante-neuf mille cent douze (149.112) parts sociales ordinaires B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales B") et deux cent deux mille trois cent quarante-huit (202.348) parts sociales senior ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Senior et collectivement avec les Parts Sociales A, et les Parts Sociales B, les "Parts Sociales").

En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel sera transféré toutes les primes d'émission. Le solde de ce compte est à la disposition des Associés.

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B et les Parts Sociales Senior constitueront des classes de parts sociales distinctes, mais elles seront de rang égal à tous égards, sauf indication contraire spécifique dans ces Statuts.

En cas de distribution de produits par la Société, les détenteurs de Parts Sociales A (les "Associés A"), les détenteurs de Parts Sociales B (les "Associés B") et les détenteurs de Parts Sociales Senior (les «Associés Senior» collectivement avec les Associés A et les Associés B, les "Associés") et tout détenteur des CPECs de Classe A MPP, des CPECs de Classe B MPP, des CPECs de Classe C MPP, des CPECs de Classe D MPP, des CPECs de Classe E MPP, des PECs, des CPECs, des PPBs de Classe A, des PPBs de Classe B, des PPBs de Classe C et des PPBs de Classe B Senior seront autorisés à recevoir des distributions en numéraire ou en nature, conformément aux principes de distributions suivants (la «Distribution»):

(a) 1. La part du produit attribuée aux CPECs de classe A MPP, aux CPECs de classe B MPP, aux CPECs de classe C MPP, aux CPECs de classe D MPP, et aux CPECs de classe E MPP, est définie selon les termes et conditions respectifs qui les gouvernement (l' «Affectation au titre des CPECs de classe A à E MPP»).

2. Une fois intervenue l'Affectation au titre des CPECs de classe A à E MPP, le cas échéant, le solde de la Distribution (le «Solde de Distribution») est affecté de la manière suivante:

(i) quatre-vingt pour cent (80%) du Solde de Distribution sera affecté de la manière suivante:

a. dans un premier temps, aux PECs, CPECs, PPBs de Classe B, PPBs de Classe C, pari passu selon les termes et conditions respectifs qui les gouvernement;

b. dans un second temps, après le remboursement de tous les PECs, CPECs, PPBs de Classe B, PPBs de Classe C conformément aux termes et conditions qui les gouvernement et au point i. ci-dessus, le solde des 80% du Sole de Distribution, le cas échéant, sera affecté aux:

1. PPBs de Classe A conformément aux termes et conditions qui les gouvernement;

2. les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, de telle sorte que si chaque Part Sociale A donne droit au détenteur de cette part sociale à 1.00 Euro sur cette distribution, alors chaque Part Sociale B donnera droit au détenteur de cette part sociale à 3.70 Euros sur cette distribution

(ii) vingt pour cent (20%) du Solde de Distribution sera affecté aux Parts Sociales Senior at aux PPBs de Classe B Senior, pari passu.

(b) Lors d'une distribution d'actifs de la Société entre ses Associés à l'occasion d'une liquidation ou autre remboursement de capital (autre que le rachat ou l'acquisition par la Sociétés de ses propres parts sociales) les Associés A, les Associés B et les détenteurs de CPECs de Classe A MPP, CPECs de Classe B MPP, CPECs de Classe C MPP, CPECs de Classe D MPP, CPECs de Classe E MPP, PECs, CPECs, PPBs de Classe A, PPBs de Classe B, PPBs de Classe C et PPBs de Classe B Senior donnent droit à recevoir le montant devant ainsi être distribué par la Société conformément aux principes énoncés à Art. 6 (a).

Chaque Associé A, chaque Associé B et chaque Associé Senior qui seront présents en personne ou représentés par un mandataire recevra une voix pour chaque Part Sociale A, chaque Part Sociale B ou chaque Part Sociale Senior dont il est détenteur.

Chaque Part Sociale B sera convertie en une Part Sociale C et sera alors désignée comme telle en cas de survenance du ou des événement(s) suivant(s) (i) cette Part Sociale B est cédée à une personne quelconque (autrement que dans des circonstances dans lesquelles la cession de telles Parts sociales B constituerait une Cession à un Associé B ou un affilié d'un Associé B); et/ou (ii) si l'Intérêt Proportionnel cumulé des Associés B (exprimé sous forme de pourcentage) tombe en dessous de 15 pour cent de l'Intérêt Proportionnel cumulé des Associés A (exprimé en pourcentage). Le Conseil de Gérance devra prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle conversion soit enregistrée dès que possible par un acte notarié afin de permettre des amendements ultérieurs aux présents Statuts. Les Parts Sociales C seront de rang égal aux, et auront les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B à tous égards (y compris le fait que toutes les références aux Parts Sociales B dans les Articles 11 à 17 inclus seront également censées inclure les Parts Sociales C (excepté dans la mesure où ceci aura été spécifiquement exclu) excepté que les Parts Sociales C ne donneront pas droit à leur détenteur de désigner un candidat pour la nomination ou de révoquer tout Gérant de la Société et excepté que les Parts Sociales C ne donneront pas droit à leurs détenteurs aux droit spécifiés à l'Article 13.

L'assemblée générale des associés s'assurera que la conversion de Parts Sociales B en Parts Sociales C et les modifications subséquentes de l'Article 6 des Statuts seront passés aussitôt que possible devant un notaire Luxembourgeois.»

[...] Art. 15. Les Droits de Sortie Conjointe dans ces Statuts sont les suivants:

15.1 (a) Aux fins de cet Article 15.1.

(i) "Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète" signifie toute cession de Titres de la Société proposée par un Associé A à un tiers (ce tiers ne doit pas être un Associé A ni un Affilié d'un Associé A) lorsque, suite à l'exécution de cette cession, les Associés A ensemble cesseront de détenir, directement ou indirectement, un Intérêt Red Contrôlé ou un Intérêt Black Contrôlé.

(ii) "Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle" signifie toute cession de Titres de la Société proposée par un Associé A à un tiers (ce tiers ne doit pas être un Associé A ni un Affilié d'un Associé A) lorsque, suite à l'exécution de cette cession, les Associés A ensemble continueront de détenir, directement ou indirectement, un Intérêt Red Contrôlé ou un Intérêt Black Contrôlé.

(iii) "Titres de Vente de Sortie Conjointe" signifie des Parts Sociales A proposées pour être cédées conformément à une cession qui est un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète ou un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle.

(iv) Pour les besoins de cet Article 15, l'expression "cession proposée" n'inclura pas de cession pour laquelle un Avis de Vente Obligatoire a été délivré en conformité avec l'Article 14 et une Cession autorisée de Parts Sociales A.

(b) Une cession proposée de Vente de Titres de Sortie Conjointe qui est un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle peut ne pas être exécutée à moins (a) que le(s) cédant(s) proposé(s) fasse(nt) ou que le cessionnaire proposé ne fasse une offre irrévocable (sous réserve du paragraphe (f) de cet Article 15.1) à chaque Associé B pour acheter l'Intérêt

Proportionnel de Parts Sociales B ou des Parts Sociales Senior détenues par elle, le cas échéant, à la date de la signification de l'Avis de Sortie Conjointe (défini ci-dessous) (une "Offre de Sortie Conjointe") et (b) l'Offre de Sortie Conjointe est ou est devenue complètement inconditionnelle.

(c) Une cession proposée des Titres de Vente de Sortie Conjointe qui est un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète peut ne pas être exécutée à moins (i) que le(s) cédant(s) proposé(s) fasse(nt) ou que le cessionnaire proposé fasse une offre irrévocable (sous réserve du paragraphe (f) de cet Article 15.1) à chaque Associé B (également une "Offre de Sortie Conjointe") pour acheter toutes les Parts Sociales B ou les Parts Sociales Senior détenues par lui le cas échéant et (ii) l'Offre de Sortie Conjointe est ou est devenue complètement inconditionnelle.

(d) Si en relation soit à un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète ou à un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle, le cédant proposé ou le cessionnaire proposé fait ou ne fait pas une/des Offre(s) de Sortie Conjointe valable(s) et irrévocable(s) aux Associés B, les Associés A peuvent réduire le nombre de Titres de Vente de Sortie Conjointe qu'il propose de céder à la mesure nécessaire pour autoriser les Associés B qui souhaitent faire ainsi pour céder suffisamment de Parts Sociales B ou de Parts Sociales Senior au cessionnaire comme si une/des offres adéquates avait(en)t été faite(s). Si de telles dispositions ne sont pas mises en place les Titres de Vente de Sortie Conjointe en question ne doivent pas être cédées par les Associés A.

(e) Les dispositions d'une Offre de Sortie Conjointe (qui devront être faites par notification écrite) devront être que:

(i) Il est conditionnel sur n'importe quelle condition indiquée dans cette notification écrite;

(ii) Il doit être ouvert pour acceptation pas moins de 12 Jours Ouvrables après la date à laquelle la notification par la Société ou le Représentant des Associés A conformément au paragraphe (g) de cet Article 15.1 est signifiée aux Associés B et qu'il doit sembler avoir été rejeté si pas accepté conformément aux dispositions de l'offre et endéans la période qui est ouverte pour acceptation; et

(iii) La contrepartie pour chaque Part Sociale B ou Part Sociale Senior doit être la même contrepartie offerte pour chaque Titre de Vente de Sortie Conjointe après avoir pris en compte, par le biais d'une réduction au pro rata de cette contrepartie (si cette contrepartie n'a pas été exprimée nette de ces coûts), tous coûts relatifs à la cession proposée à supporter par le Détenteur de Titres Sortant Conjointement (tel que défini ci-dessous) en conformité avec le paragraphe (i)(v) de cet Article 15.1.

(f) La Société ou le Représentant Associé A devra notifier les Associés B détenteurs de Parts Sociales B ou de Parts Sociales Senior des dispositions de toute offre étendue à eux suivant le paragraphe (b) ou (c) de cet Article 15.1 suivant que tout Associé B qui souhaite céder des Parts Sociales B ou des Parts Sociales Senior au cessionnaire proposé conformément aux dispositions de l'offre (un "Détenteur de Titres Sortant Conjointement") devra délivrer un avis à la Société (l'"Avis de Sortie Conjointe") à tout moment avant que l'Offre de Sortie Conjointe ne cesse d'être ouverte à l'acceptation (la "Date de Clôture de l'Offre de Sortie Conjointe"), énonçant le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite céder (les "Titres de Sortie Conjointe").

(g) L'Avis de de Sortie Conjointe devra rendre la Société agent du Détenteur de Titres Sortant Conjointement pour la vente de Titres de Sortie Conjointe suivant les dispositions dans l'offre du cessionnaire proposé ensemble avec tous les droits attachés et libre de toutes Restrictions.

(h) Endéans 2 Jours Ouvrables après la Date de Clôture de l'Offre de Sortie Conjointe (ou de l'avis écrit qu'aucun Avis de Sortie Conjointe sera délivré) est reçu de chacun des Associés B, au plus tôt:

(i) la Société devra notifier au cessionnaire proposé les noms et les adresses des Détenteur de Titres Sortant Conjointement qui ont accepté l'offre faite par le cessionnaire proposé:

(ii) la Société devra notifier chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement le nombre et le type de Titres de Sortie Conjointe à qui il doit transférer et l'identité du cessionnaire

(iii) les avis de la Société devront énoncer le temps et le lieu la vente et l'achat où les Titres de Sortie Conjointe doivent être exécutés ("Date d'Exécution de la Vente de Sortie Conjointe") et devront annexer les formulaires des documents de cession relativement aux Titres de Sortie Conjointe qui doivent être délivrés, dûment signés, ensemble avec les instruments adéquats, certificat ou autre document du titre ayant trait aux Titres de Sortie Conjointe, par le Détenteur de Titres Sortant Conjointement à l'exécution de la vente et à l'achat des Titres de Sortie Conjointe.

(i) Les Titres de Sortie Conjointe devront être vendus et achetés en conformité avec les dispositions suivantes:

(i) a la Date d'Exécution de la Vente de Sortie Conjointe, chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement devra délivrer des documents de cession dûment signés sous une forme raisonnablement acceptable au cessionnaire approprié relativement aux Titres de Sortie Conjointe qu'il a à transférer, ensemble avec le titre adéquate, certificat ou autre document du titre (ou une indemnité y relative sous une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance) à la Société. Le cessionnaire proposé devra mettre la Société, au nom du/des cessionnaire(s) les fonds requis de payer ou devra fournir la contrepartie non numéraire afin de satisfaire la contrepartie appropriée due aux Détenteurs de Titres Sortant Conjointement conformément au paragraphe (e) (la "Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe") le Jour Ouvrable précédant immédiatement la Date d'Exécution de la Vente De Sortie Conjointe.

(ii) Sous réserve toujours de la réception, à la Date d'Exécution de la Vente de Sortie Conjointe la Société agissant au nom des/du cessionnaire(s), devra payer ou transférer à chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement, la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe qui lui sera due. Le paiement ou la cession de la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe

au(x) Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement sera fait de la manière consentie entre la Société et le/les Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement et en l'absence d'un tel consentement, par chèque ou envoi de documents appropriés à l'adresse postale notifiée à la Société par le Détenteur de Titres Sortant Conjointement à cette fin et en cas de défaut d'une telle notification, à la dernière adresse connue du Détenteur de Titres Sortant Conjointement comme notifié à la Société. La réception de la Société pour la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe due sera une bonne décharge des obligations du cessionnaire(s) approprié(s), qui sera tenu de voir ses applications. Sous réserve de conformité par le(s) Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement avec les obligations du paragraphe (j), la Société détiendra tous fonds reçus du cessionnaire proposé en respect des Parts Sociales B à transférer conformément à l'Article 15.1 pour le compte du/des Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement en défaut sans aucune obligation de payer des intérêts dessus à ce(s) Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement en défaut;

(iii) si un Détenteur de Titres Sortant Conjointement ne cède pas ses Parts Sociales B ou Parts Sociales Senior enregistrées à son nom conformément à l'Article 15.1 du Conseil de Gérance peut (et doit, si ainsi requis par le Représentant des Associés A) autoriser tout directeur ou gérant de la Société d'exécuter, compléter et délivrer en tant qu'agent de et pour le compte du Détenteur de Titres Sortant Conjointement une cession de ces Titres de Sortie Conjointe en faveur du cessionnaire proposé contre réception par la Société de la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe due pour les Titres de Sortie Conjointe appropriés à condition que le paiement de la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe soit faite le même jour que la cession des Titres de Sortie Conjointe. La réception par la Société de la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe sera une bonne décharge pour le cessionnaire approprié, qui ne sera pas tenu de voir pour son application. Sous réserve de tout timbre requis, le Conseil de Gérance de la Société reconnaîtra, et, si nécessaire, autorisera l'enregistrement de, la cession, après quoi la validité de cette cession(s) ne sera pas remise en cause par personne.

(iv) Chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement en défaut devra rendre ses titres appropriés, certificats, et autres documents de titre (où lorsque approprié, fournir une indemnité en respect de ceci dans une forme satisfaisante au Conseil de Gérance de la Société) relatif aux Titres de Sortie Conjointe cédés pour son compte, à la Société. Au moment de cette reddition ou disposition (mais pas avant) le Détenteur de Titres Sortant Conjointement en défaut sera habilité à la contrepartie pour les Titres de Sortie Conjointe cédé pour son compte, sans intérêt;

(v) les termes et conditions applicables à une telle vente et achat seront les mêmes (y compris la contrepartie) que ceux applicables à l'Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète, si applicable, y compris mais non limité ce qui suit:

(A) chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement donnera les mêmes garanties ou substantiellement similaires et indemnité à celles données au cessionnaire proposé(s) par les Associés A sur la base de chaque personne donnant des garanties et indemnités sera responsable relativement à ces garanties et indemnités au prorata de la proportion des produits de vente qu'ils reçoivent; et

(B) chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement et cédant proposé(s) supportera une proportion des coûts cumulés raisonnables et dépenses encourus par les Associés A et/ou tout Affilié des Associés A et par les Associés B et/ou tout Affilié des Associés B en ce qui concerne l'organisation et l'exécution de l'Événement Déclencheur de Sortie Conjointe et des cessions concernées (à l'exclusion des coûts de cession de la Société) en question, reflétant la proportion du produit total de la vente qui est reçu par chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement et cédant proposé, respectivement et chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement ici autorise la déduction du montant en question de la contrepartie à lui payer selon le paragraphe (e) qui résultera en chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement supportant sa proportion des coûts et dépenses dont il est fait référence dans ce sous-paragraphe (B). Si un quelconque paiement à un Détenteur de Titres Sortant Conjointement par un cédant proposé est nécessaire afin que ce Détenteur de Titres Sortant Conjointement et chaque cédant proposé supporte ses coûts et dépenses dont il est fait référence dans ce sous-paragraphe (B), ce paiement devra être fait par le cédant proposé approprié au Détenteur de Titres Sortant Conjointement approprié simultanément au paiement de la contrepartie selon le paragraphe (e). Aux fins de ce sous-paragraphe (B) "Coût de Transaction de la Société" signifiera tous coûts et dépenses incombant à la Société relatifs à l'organisation et l'exécution d'Événement Déclencheur de Sortie Forcée de la cession en question et tous frais payable selon toute convention écrite conclue par la Société à la date ou aux alentours de la date de l'adoption de ces Statuts pour le paiement des frais aux Associés A et/ou tous Affiliés des Associés A par la Société. Une annexe de ces coûts et dépenses à partager entre les Vendeur(s) Obligatoires et le(s) cédant(s) proposé(s) conformément avec ce sous-paragraphe sera préparée et discutée, en temps voulu, avant la Date de Réalisation de la Vente Obligatoire;

(j) les Associés reconnaissent et consentent que l'autorité conférée sous les paragraphes (i) (iii) est nécessaire comme sûreté pour l'exécution par les Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement de leurs obligations sous cet Article 15.1.

(k) Aux fins de cet Article 15.1, les références au cessionnaire proposé doit être lu comme référence à un ou plusieurs cessionnaires proposés ou membre d'un groupe acquéreur, si approprié.

(l) La réalisation de toute cession de Parts Sociales B ou de Parts Sociales Senior cédées conformément à cet Article 16.1 aura la teneur suivante comme suit:

(i) les Parts Sociales B ou les Parts Sociales Senior sont cédées libre de toute Restriction et ensemble avec les droits de toute nature y-attachés;

(ii) chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement fera toute chose et exécutera tous autres documents que le cédant pourra raisonnablement requérir pour donner effet à la cession des Parts Sociales B, y-compris, voter toutes Parts Sociales

qu'il détient dans le capital social de la Société en faveur de toute cession de Parts Sociales B à faire en conformité avec l'Article 15.1; et

(iii) le cessionnaire de Parts Sociales B ou de Parts Sociales Senior suivant un Evénement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle signera un Acte d'Adhésion.»

Onzième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et/ou tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales de Classe D Rachetées et des Parts Sociales Senior Rachetées dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, celle-ci le signe avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: GAC/2015/3361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059992/1228.

(150068831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Remich Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.800.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.655.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 avril 2015:

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Nomination de Mme. Yvanna Essomba, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, née le 28 avril 1982 à Paris, France en qualité de gérant de classe B avec effet au 15 avril 2015 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Dominique Le Gal, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mme. Jennifer Brown Mello, gérant de classe A
- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A
- Mme. Marielle Stijger, gérant de classe B
- Mme. Yvanna Essomba, gérant de classe B

Référence de publication: 2015059994/18.

(150068559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Raku-an S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059985/10.

(150068583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Recticel Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 4.890.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2015

L'Assemblée nomme HRT Révision SA (B 51 238), 163 Rue de Kiem à L-8030 Strassen en tant que Commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015059986/12.

(150068822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Recticel Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 4.890.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015059987/10.

(150068823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.236.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 29 mars 2015

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l. (la Société) en date du 29 Mars 2015 que l'associé unique a décidé:

(i) d'approuver la démission de Mr. Arno Harris de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2015; et

(ii) de nommer M. Stephen Finno, ayant son adresse professionnelle au 300, California Street, 7th Floor, San Francisco, CA 94104, USA, en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2015 pour une durée indéterminée.

Pour la société

Recurrent Lux Euro Finance S.à r.l.

Catherine Noens

Gérante

Référence de publication: 2015059988/19.

(150068844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Recurrent Energy Lux Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.251.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 29 mars 2015

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de Recurrent Energy Lux Euro Holdings S.à r.l. (la Société) en date du 29 Mars 2015 que l'associé unique a décidé:

(i) d'approuver la démission de Mr. Arno Harris de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2015; et

(ii) de nommer M. Stephen Finno, ayant son adresse professionnelle au 300, California Street, 7th Floor, San Francisco, CA 94104, USA, en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2015 pour une durée indéterminée.

Pour la société

Recurrent Lux Euro Holdings S.à r.l.

Catherine Noens

Gérante

Référence de publication: 2015059989/19.

(150068852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 198.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.569.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 29 mars 2015

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l. (la Société) en date du 29 Mars 2015 que l'associé unique a décidé:

(i) d'approuver la démission de Mr. Arno Harris de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2015; et

(ii) de nommer M. Stephen Finno, ayant son adresse professionnelle au 300, California Street, 7th Floor, San Francisco, CA 94104, USA, en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2015 pour une durée indéterminée.

Pour la société

Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l.

Catherine Noens

Gérante

Référence de publication: 2015059990/19.

(150068884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 555.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 29 mars 2015

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. (la Société) en date du 29 Mars 2015 que l'associé unique a décidé:

(i) d'approuver la démission de Mr. Arno Harris de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2015; et

(ii) de nommer M. Stephen Finno, ayant son adresse professionnelle au 300, California Street, 7th Floor, San Francisco, CA 94104, USA, en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2015 pour une durée indéterminée.

Pour la société

Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l.

Catherine Noens

Gérante

Référence de publication: 2015059991/19.

(150068863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Rempart International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.245.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- (i) M. Fabrice VIAL, gérant de société, demeurant à 1, rue Paul Doumer, F-54130 St Max, France;
 - (ii) M. Didier VILLERMIN, directeur administratif et financier, demeurant à 20, rue Christian Moench, F-54000 Nancy, France;
 - (iii) M. Olivier GUÉNÉGAN, officier de sécurité, demeurant 43D, rue du Cornet, F-74140 Douvaine, France; et
 - (iv) M. Franck LEGRAND, conseiller en sécurité et protection des personnes, demeurant à 29, rue des Alliés, F-33260 La Teste de Buch, France,
- (ci-après les «Associés»)

Tous ici représentés par Monsieur Michel BULACH, Avocat à la Cour, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé et datées respectivement du 31 mars 2014 par MM. Fabrice VIAL et Didier VILLERMIN, du 12 janvier 2015 par M. Franck LEGRAND et du 13 janvier 2015 par M. Olivier GUE-NEGAN.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant indiqué, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Rempart International S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. L'objet principal de la Société est la réalisation d'activités:

- de protection de personnes, pour les protéger, au sens le plus large, ainsi que leurs biens et informations, contre tout dommage, en permanence ou à des périodes déterminées, tant à leur domicile que lors de leurs déplacements, au Luxembourg et à l'étranger;
- d'audit technique, d'études, d'assistance technique et de fourniture de conseils relatifs aux domaines de la sécurité des personnes physiques ou morales, des biens ou des informations, de la sûreté et de l'intelligence économique; et
- de formation dans les domaines de la sécurité des personnes physiques ou morales, des biens ou des informations, de la sûreté et de l'intelligence économique.

L'objet de la Société pourra consister aussi en la réalisation de toutes opérations quelconques relatives à l'étude, au développement, à la fabrication, à l'installation, à l'entretien, à la location, à l'achat et à la vente de tous les systèmes et matériels nécessaires à la protection des personnes, des biens et des informations, à l'entretien, à l'exploitation, à la conduite et à la surveillance d'équipements techniques de toute nature, en lien avec l'objet principal de la Société.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou de tout instrument non-convertible, et de titres de créance.

En conformité avec la Loi et dans les limites qu'elle circonscrit, la Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés (ou à tous tiers pour le bénéfice de telles sociétés) dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de brevets et licences s'y rapportant.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, tant principal que secondaire.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125 EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés dans les conditions fixées à l'article 7 des statuts, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi pour les sociétés à responsabilité limitée, sinon pour les sociétés anonymes, et par l'article 10 des statuts, racheter ses propres parts sociales.

Titre III. Assemblée générale des associés

Art. 7. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance soit par le gérant unique, le cas échéant, soit par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire impérative contenue dans la Loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents ou représentés et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts sociales du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 10. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Titre IV. Administration

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui n'a/n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts, qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Art. 12. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail. Un gérant pourra représenter plus d'un gérant.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président ou, en l'absence de nomination d'un tel président permanent, par le président pro tempore qui a présidé la réunion, ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, ou le cas échéant du gérant unique.

Le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants, par la signature du gérant unique le cas échéant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 16. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 17. Il sera créé un comité consultatif, dont les membres ne peuvent être ni le gérant unique ni les membres du conseil de gérance de la Société.

La création du comité consultatif, la désignation, la révocation, la détermination des pouvoirs et fonctions de ses membres se feront par résolutions de l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts. Ces résolutions ne sont soumises à aucune obligation de publicité.

Le comité consultatif élira un président parmi ses membres, qui n'aura ni voix supplémentaire ni droit de vote prépondérant. Le président du comité consultatif présidera toutes les réunions du comité consultatif. En son absence, le comité consultatif désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

Les pouvoirs et fonctions du comité consultatif seront, sans dérogations possibles, les suivants:

- le comité consultatif et ses membres ne pourront aucunement poser d'actes de gestion ou s'immiscer dans la gestion de la Société, ni la représenter en aucune manière, leur rôle étant purement consultatif;
- les comptes annuels, le rapport de gestion et le programme d'activités préparé par la gérance de la Société, devront chaque année être soumis au comité consultatif, lequel rendra un avis qui sera mis à la disposition des associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 19 des présents statuts;
- le comité consultatif pourra être saisi à tout moment à l'initiative du gérant unique, de deux membres du conseil de gérance, du délégué à la gestion journalière ou d'associés représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du capital social de la Société, afin d'émettre des recommandations sur tous points mentionnés dans la demande;
- le comité consultatif pourra s'autosaisir, à l'initiative de son président ou de deux de ses membres, afin d'émettre des recommandations sur tous points mentionnés dans la demande;
- les avis et recommandations émis par le comité consultatif seront purement consultatifs et ne lieront pas le gérant unique, le conseil de gérance, le délégué à la gestion journalière ou l'assemblée générale des associés;
- le mandat des membres du comité consultatif ne sera pas rémunéré; et
- les recommandations du comité consultatif seront prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, en cas de réunion du comité consultatif, ou à la majorité simple des membres du comité en cas de recommandations prises par voie circulaire ou par toute autre consultation écrite.

Titre V. Année comptable - Comptes annuels

Art. 18. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, prépare les comptes annuels, un rapport de gestion sur les opérations de la Société au cours de l'exercice, et un programme d'activités couvrant au moins l'exercice suivant. Ces documents, après avoir été soumis au comité consultatif créé par la Société, sont mis à la disposition des associés, ensemble avec l'avis dudit comité, au siège social de la Société.

Titre VI. Dividendes - Dividendes Intérimaires

Art. 20. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance ou du gérant unique, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels, en statuant sur toute décision de distribution aux conditions fixées à l'article 7 des statuts.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance ou le gérant unique,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice suffisant, y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés, statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts, dans les deux mois suivant la date à laquelle a été arrêté l'état comptable intérimaire visé ci-dessus, et
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VII. Surveillance de la Société

Art. 21. Les opérations de la Société pourront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être associés. L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts de la Société, procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction.

Un réviseur d'entreprises agréé pourra être nommé en lieu et place du/des commissaire(s) aux comptes et devra l'être dès lors que l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre du commerce et des

sociétés, la comptabilité, les comptes annuels des sociétés et modifiant d'autres dispositions légales, telle qu'amendée, n'est pas applicable.

Titre VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs, le tout en statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts.

Titre IX. Loi applicable

Art. 23. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre de l'année 2015.

Souscription et Paiement

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par comme suit:

- (i) M. Fabrice VIAL, prénommé, 52 parts;
- (ii) M. Olivier GUÉNÉGAN, prénommé, 18 parts;
- (iii) M. Franck LEGRAND, prénommé, 18 parts; et
- (iv) M. Didier VILLERMIN, prénommé, 12 parts,

et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de chacun des associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Résolutions de l'assemblée générale des associés

L'assemblée générale des associés, représentés comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social soucrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
3. La personne suivante est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:
 - M. Fabrice VIAL, gérant de société, né le 12 mars 1968 à Saint-Etienne (France), demeurant 1 rue Paul Doumer, F-54130 St Max, France.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 avril 2015. 2LAC/2015/8000. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059995/276.

(150068259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Procarlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, Robert Schuman-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 145.128.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2014, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059974/11.

(150068321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Prodec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 177.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015059976/14.

(150068500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Prodec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 177.214.

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Naïma GUELMAMEN, salariée, née à Oued Taga (Algérie), le 11 avril 1976, demeurant à F-57240 Nilvange, 47, rue Pierre Curie (France); et

2) Monsieur Kamel KHAMASSI, artisan, né à Algrange (France), le 8 octobre 1976, demeurant à F-57240 Nilvange, 47, rue Pierre Curie (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PRODEC LUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177214, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1579 du 3 juillet 2013;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Huncherange à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Pétange (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent soixante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GUELMAMEN, K. KHAMASSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 avril 2015. 2LAC/2015/8265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059975/38.

(150068490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Project Bird GP ULC SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 16.666.794,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.920.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015059977/12.

(150068958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Prologis European Logistics Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059978/10.

(150068540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Propharma-Developpement S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nucleus Gestion S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 21 avril 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015059979/13.

(150068258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

QubicaAMF Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon Premier.

R.C.S. Luxembourg B 108.906.

Les statuts coordonnés au 20 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015059980/11.

(150068317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.528.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059981/11.

(150068544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Rothesay, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.900,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 102.948.

Décisions de l'actionnaire unique - 11 février 2015

L'Actionnaire unique accepte la démission de M. Patrick SABIA de son mandat de Gérant -catégorie A et décide de nommer en remplacement Mme Delphine GUILLOU, née le 1^{er} octobre 1980, Administrateur de sociétés et ayant comme adresse professionnelle 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que Gérant - catégorie A.

Le mandat de Mme Delphine GUILLOU en tant que Gérant de la catégorie A est donné pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme
Fidupar
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2015060015/17.

(150068968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S. Michele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 77.143.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060016/10.

(150068493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.527.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Aquarius

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium I vom 8. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl / Neuwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)
- Herr Wendelin Schmitt (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Herr Nikolaus Rummler hat mit Wirkung zum 5. Dezember 2014 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt. Die vakante Position wurde im Wege einer Kooptierung durch Herrn Wendelin Schmitt eingenommen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. April 2015.

Für S.u.P. Aquarius

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060017/27.

(150068819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Roses et Fleures Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.516.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 avril 2015

Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Pascal De Graeve, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017.

Certifié sincère et conforme

ROSES ET FLEURES HOLDING S.A

Référence de publication: 2015060014/13.

(150068687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Capricorn SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.206.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Capricorn SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060018/11.

(150068816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Capricorn SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.206.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Capricorn SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Capricorn SICAV-FIS vom 8. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl / Neuwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)
- Herr Wendelin Schmitt (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Herr Nikolaus Rummler hat mit Wirkung zum 5. Dezember 2014 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt. Die vakante Position wurde im Wege einer Kooptierung durch Herrn Wendelin Schmitt eingenommen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. April 2015.

Für S.u.P. Capricorn SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060019/27.

(150068817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Leo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.205.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Leo SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Leo SICAV-FIS vom 8. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl / Neuwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)
- Herr Wendelin Schmitt (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Herr Nikolaus Rummler hat mit Wirkung zum 5. Dezember 2014 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Die vakante Position wurde im Wege einer Kooptierung durch Herrn Wendelin Schmitt eingenommen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. April 2015.

Für S.u.P. Leo SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060020/23.

(150068859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Libra SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.210.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Libra SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060021/11.

(150068856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Libra SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.210.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Libra SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Libra SICAV-FIS vom 8. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl / Neuwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)

- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)
- Herr Wendelin Schmitt (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Herr Nikolaus Rummler hat mit Wirkung zum 5. Dezember 2014 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Die vakante Position wurde im Wege einer Kooptierung durch Herrn Wendelin Schmitt eingenommen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. April 2015.

Für S.u.P. Libra SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060022/26.

(150068857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Premium I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.934.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Premium I

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060023/11.

(150068755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Premium II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.924.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Premium II

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060024/11.

(150068767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Premium II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.924.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium II

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium II vom 8. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl / Neuwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)
- Herr Wendelin Schmitt (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Herr Nikolaus Rummler hat mit Wirkung zum 5. Dezember 2014 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Die vakante Position wurde im Wege einer Kooptierung durch Herrn Wendelin Schmitt eingenommen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. April 2015.

Für S.u.P. Premium II

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060025/26.

(150068768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Premium III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.899.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Premium III

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060026/11.

(150068784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Premium IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.933.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Premium IV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060027/11.

(150068782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Premium V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.900.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Premium V

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060028/11.

(150068795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S.u.P. Premium V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.900.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium V

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium V vom 8. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl / Neuwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)
- Herr Wendelin Schmitt (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Herr Nikolaus Rummler hat mit Wirkung zum 5. Dezember 2014 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt. Die vakante Position wurde im Wege einer Kooptierung durch Herrn Wendelin Schmitt eingenommen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. April 2015.

Für S.u.P. Premium V

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015060029/26.

(150068796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S-M-H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schieren, Matgëshaff.

R.C.S. Luxembourg B 75.736.

L'an deux mil quinze, le huit avril.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc GOERENS, étudiant, demeurant à L-2435 Luxembourg, 1, rue Pierre-Joseph Redouté,
- 2.- Mademoiselle Tania GOERENS, apprentie esthéticienne, demeurant à L-9184 Schieren, Matgëshaff,
- 3.- Mademoiselle Gabriela GOERENS, étudiante, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 2, Op Hopericht,
- 4.- Monsieur Yves HESS, salarié agricole, demeurant à L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée «S-M-H S.à r.l.», ayant son siège social à L-9184 Schieren, Matgëshaff, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 645 du 9 juillet 2000, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2012, publié au Mémorial C numéro 955 du 13 avril 2012. Elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 75.736.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT (100.-) EUROS, chacune, entièrement souscrites comme suit:

- Monsieur Marc GOERENS, trente-deux parts	32
- Mademoiselle Tania GOERENS, trente-et-une parts	31
- Mademoiselle Gabriela GOERENS, trente-et-une parts	31
- Monsieur Yves HESS, trente-et-une parts	31
Total: cent vingt-cinq parts	125.

Sur ce:

Les comparants sub 1 à 3 ayant renoncé à leur droit de préemption, Monsieur Yves HESS a déclaré céder ses TRENTE-ET-UNE (31) parts sociales à Monsieur Monsieur Luc HESS, technicien agricole, demeurant à L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale, ici présent et ce acceptant, pour le prix de TROIS MILLE CENT (3.100.-) EUROS, qu'il reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Les comparants, agissant en tant qu'associés et Monsieur Yves HESS, agissant en tant que gérant unique, déclarent consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tiennent pour valablement signifiée à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, les associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article cinq des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT (100.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Marc GOERENS, étudiant, demeurant à L-2435 Luxembourg, 1, rue Pierre-Joseph Redouté	
Trente-deux parts sociales	32
- Mademoiselle Tania GOERENS, Apprentie esthéticienne, demeurant à L-9184 Schieren, Matgshaff,	
trente-et-une parts sociales	31
- Mademoiselle Gabriela GOERENS, Etudiante, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 2, Op Hopericht	
trente-et-une parts sociales	31
- Monsieur Luc HESS, technicien agricole, demeurant à L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale,	
Trente-et-une parts sociales	31
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant unique, Monsieur Yves HESS et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Luc HESS, préqualifié et ce acceptant, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CENT CINQUANTE (1.150.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Goerens M., Goerens T., Goerens G., Hess Y., Hess L., THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015060030/71.

(150068465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

S-M-H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schieren, Matgshaff.

R.C.S. Luxembourg B 75.736.

Statuts coordonnés suivant acte du 8 avril 2015, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060031/10.

(150068779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Salamanca Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.427.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060032/11.

(150068459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Silver Fox B 2014 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.038.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of April.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Silver Fox B 2014 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 164 of 21st January 2015 ("Silver Fox B").

The meeting was declared open with Ms. Ionela-Sabina Craciunescu, Economist, with professional address in 13, Rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the chair, who appointed as Secretary Mr. Michael Loeb, Company Secretary, with professional address in 13, Rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg].

The meeting elected as Scrutineer Mr. Joost MEES, company director, with professional address in 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To consider and, if thought fit, increase the share capital of Silver Fox B by an amount of four hundred and eighty-two thousand, nine hundred Pounds Sterling (GBP 482,900.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) to four hundred and ninety-five thousand, four hundred Pounds Sterling (GBP 495,400.-) by the issuance of nineteen thousand, three hundred and sixteen (19,316.-) shares with a nominal value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each;

2. To consider and, if thought fit, issue nineteen thousand, three hundred and sixteen (19,316.-) new shares with a nominal value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To consider and, if thought fit, accept subscription of these new shares with payment of a share premium in a total amount of twenty-three million, six hundred and sixty-one thousand, nine hundred and thirty-eight Pounds Sterling (GBP 23,661,938.-), by the sole shareholder of Silver Fox B and to accept payment in full for such new shares by contribution in cash.

4. To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of Silver Fox B in order to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous

(ii) That the shareholder represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholders, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that it had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of Silver Fox B by an amount of four hundred and eighty-two thousand, nine hundred Pounds Sterling (GBP 482,900.-), so as to increase it from its present amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) to four hundred and ninety-five thousand, four hundred Pounds Sterling (GBP 495,400.-) by the issuance of nineteen thousand, three hundred and sixteen (19,316.-), shares with a nominal value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each.

Second resolution

The general meeting resolved to issue nineteen thousand, three hundred and sixteen (19,316.-) new shares with a nominal value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared Infinity Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540, Luxembourg, 13, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 139.024, (the “Subscriber”), represented by Ms. Sabina Craciunescu, by virtue of a proxy given on 13 April 2015 which proxy, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe nineteen thousand, three hundred and sixteen (19,316.-) new shares with a nominal value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty-three million, six hundred and sixty-one thousand, nine hundred and thirty-eight Pounds Sterling (GBP 23,661,938.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of twenty-four million, one hundred and forty-four thousand, eight hundred and thirty-eight Pounds Sterling (GBP 24,144,838.-), was thus as from that moment at the disposal of Silver Fox B, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot nineteen thousand, three hundred and sixteen (19,316.-) new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of Silver Fox B in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1. The subscribed capital of Silver Fox B is set at four hundred and ninety-five thousand, four hundred Pounds Sterling (GBP 495,400.-), divided into nineteen thousand, eight hundred and sixteen (19,816.-) shares with a nominal value of one Pounds Sterling (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Silver Fox B as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour d'avril.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Dikrech, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Silver Fox B 2014 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Dikrech, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 janvier 2015 sous le numéro 164 («Silver Fox B»).

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Ionela-Sabina Craciunescu, économiste, demeurant professionnellement au 13, Rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Michael Loeb, secrétaire de la société, demeurant professionnellement au 13, Rue Edward Steichen, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Joost MEES, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de Silver Fox B d'un montant de quatre cent quatre-vingt - deux mille neuf cents livres sterling (GBP 482.900,-) afin de le porter de son montant actuel douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à

quatre cent quatre-vingt - cinq mille quatre cents livres sterling (GBP 495.400,-) par l'émission de dix-neuf mille, trois cent seize (19.316,-) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune.

2. Emission de dix-neuf mille, trois cent seize (19.316,-) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total vingt-trois millions, six cent et soixante et un mille, neuf cent et trente-huit livres sterling (GBP 23.661.938,-), à libérer intégralement en espèces.

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de Silver Fox B, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital de Silver Fox B d'un montant de quatre cent quatre-vingt - deux mille neuf cents livres sterling (GBP 482.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à quatre cent quatre-vingt - cinq mille quatre cents livres sterling (GBP 495.400,-) par l'émission de dix-neuf mille, trois cent seize (19.316,-) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'émettre dix-neuf mille, trois cent seize (19.316,-) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Infinity Investments S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.024 (le «Souscripteur»), représentée par Madame Sabina Craciunescu en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2015 laquelle, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire à dix-neuf mille, trois cent seize (19.316,-) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total vingt-trois millions, six cent et soixante et un mille, neuf cent et trente-huit livres sterling (GBP 23.661.938,-), à libérer intégralement en espèces.

Le montant de vingt-quatre millions, cent quarante - quatre mille huit cent trente-huit livres sterling (GBP 24.144.838,-), a dès lors été à la disposition de Silver Fox B à partir de ce moment, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les dix-neuf mille, trois cent seize (19.316,-), actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de Silver Fox B pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de Silver Fox B est fixé à quatre cent quatre-vingt - cinq mille quatre cents livres sterling (GBP 495.400,-) divisé en dix-neuf mille, huit cent seize actions (19.816,-) ayant une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Silver Fox B en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants mentionnés ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: I.-S. CRACIUNESCU, M. LOEB, J. MEES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 avril 2015. Relation: DAC/2015/6210. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060033/175.

(150068833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Systematic Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 152.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 avril 2015

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration sous réserve d'approbation par la CSSF et pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peterelchen

- Monsieur Peter Lindvall avec adresse professionnelle à SE-131 54 Nacka, Järnvägsgatan 36

- Monsieur Håkan Telander, président, avec adresse professionnelle à SE-131 54 Nacka, Järnvägsgatan 36

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060042/19.

(150068487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.002,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.133.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société SAIPEM LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 15 avril 2015 au siège social que les résolutions suivantes ont été prises:

- L'Assemblée a décidé de reconduire les mandats de Monsieur Egidio PALLIOTTO aux fonctions d'administrateur de catégorie A, et de Président de la Société et le mandat de Monsieur STRANIERI Roberto, aux fonctions d'administrateur de catégorie A et d'administrateur-délégué de la société, tous deux avec adresse professionnelle au 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'Assemblée a décidé également de renouveler aux fonctions d'administrateur de catégorie B Monsieur Vincent MULDER, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Massimiliano GUERRA, aux fonctions d'administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement au 1/7 avenue San Fernando, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'Assemblée a décidé également de renouveler le réviseur d'entreprise de la société, Ernst & Young (Luxembourg) S.A., avec siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, numéro d'immatriculation RCSL B88019. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015060043/25.

(150068256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Schenkenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.346.

L'adresse de Monsieur Silvio GARZELLI, administrateur de la Société, a changé.

Désormais, Monsieur Silvio GARZELLI réside au 7, Avenue Saint Roman, MC-98000, à Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060045/10.

(150068621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Scintilla Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.438.

En complément du dépôt n°L150068075

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 8 avril 2015

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire comme Administrateur: Monsieur Brice ALLEMAN, demeurant professionnellement Immeuble Carré Vert, 45 rue Kléber, F-92309 Levallois-Perret Cedex

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Jean-Louis THEBAULT,

Monsieur Stéphane YVON,

Monsieur Alastair RUSSELL,

Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Scintilla Re S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015060046/24.

(150068476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

SEI - South European Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 avril 2015

1. le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain RENARD, administrateur de sociétés, domicilié à L-8321 Olm, 17 rue Eisenhower est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016

2. les démissions de leurs mandats d'Administrateurs de Madame Françoise Dumont et Madame Céline Bonvalet sont actées avec effet au 10 mars 2015

3. la démission de son mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE est actée avec effet au 10 mars 2015

4. Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen ainsi que Madame Isabelle Schul, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Madame Françoise Dumont et Madame Céline Bonvalet. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016

5. la société à responsabilité limitée FISCOGES, ayant son siège social à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire en remplacement de FIN-CONTROLE. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016

6. le siège social de la société est transféré au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

SEI-SOUTH EUROPEAN INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015060047/24.

(150068535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

L'Assemblée générale ordinaire du 07 avril 2015 a décidé de nommer BDO Luxembourg pour la révision des comptes sociaux se clôturant au 31 décembre 2015. Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

SERVAIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060048/14.

(150068486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 9 avril 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège de la société de son adresse actuelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIBAD INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015060049/14.

(150068269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Philubis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.151.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que l'adresse d'un des administrateurs a également changé avec effet au 20 mars 2015:

PACBO EUROPE Administration et Conseil, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice Crochet, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015059964/19.

(150068306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.917.

L'an deux mille quinze, le trente mars,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Arendt Services S.A., une société anonyme ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.917 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, prénommée, en date du 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 992 du 12 mai 2009 et modifié en date du 18 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2365 du 4 octobre 2011 et en date du 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2894 du 26 novembre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Druinaud, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Hamou, CEO, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter.

I.- Que toutes les actions sont nominatives et sont inscrites dans un registre d'actionnaires.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour.

1. Création d'un capital autorisé à concurrence d'un montant de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros), y compris le capital social émis

2. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la suppression et à la limitation du droit préférentiel de souscription

3. Autorisation au conseil d'administration de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, dans le cadre du capital autorisé

4. Modification subséquente des statuts de la Société.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée générale extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer un capital autorisé pour un montant de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros), y compris le capital social émis, représenté par trente mille (30.000) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration de la Société relatif à la suppression et à la limitation du droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société approuve ce rapport du conseil d'administration, qui a été établi et adressé à chaque actionnaire en date du 18 mars 2015 conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Une copie du rapport du conseil d'administration de la Société restera annexée au présent procès-verbal.

Troisième résolution

Sur base du rapport du conseil d'administration mentionné dans la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration de la Société à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et à émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon

les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires / de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

Quatrième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit.

« Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis.

5.1.1 La Société a un capital social émis de deux millions cent soixante mille euros (EUR 2.160.000), représenté par vingt et un mille six cents (21.600) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000), représenté par trente mille (30.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2015, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires / de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.800.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. HARLES, M. DRUINAUD, O. HAMOU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 avril 2015. Relation. 1LAC/2015/10395. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060259/107.

(150069226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Le Studio de l'étudiant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 4, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 189.894.

—
EXTRAIT

Il résulte d'Assemblée Générale extraordinaire sous seing privé du 16 mars 2015, qui s'est tenu à Esch-sur-Alzette, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2015, relation 2LAC/2015/8567, que:

1) Madame Barbe Catherine Anne ROTH, veuve de Monsieur Mathias WEILER, née le 3 février 1956 à Esch-sur-Alzette, numéro de matricule 1956 02 03 34154, demeurant à L-4044 Esch-sur-Alzette, 4 Place Boltgen, associés de la société à responsabilité limitée a cédé l'intégralité des parts détenues dans la dite société aux parties:

2) La société DOMAINE DE LA FAGNE WERY S.A. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B53.623

3) La société RFE, REFACTORY FURNISHING AND ENGINEERING S.A. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B54.135

Les associés constatent que suite à la prédite cession de parts, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

- | | |
|---|------------|
| 1) La société DOMAINE DE LA FAGNE WERY S.A. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B53.623 | 500 parts |
| 2) La société RFE, REFACTORY FURNISHING AND ENGINEERING S.A. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B54.135 | 1250 parts |

Les associés décident de révoquer tous les gérants actuellement en fonction,

Ils nomment à la fonction de gérant, Maître Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, pour une durée indéterminée.

La société sera engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires par la seule et unique signature du gérant.

Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015060648/30.

(150069470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Kwasa Quattro Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.563.

—
Dépôt rectificatif du dépôt 150065772

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 29 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015060644/12.

(150069443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

L'Etiquette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7460 Prettingen, 25, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 141.987.

—
Statuts coordonnés suivant acte du 10 avril 2015, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060646/10.

(150069635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.
